

RB



Ronald Bisson et associé.e.s
and Associates Inc.

Consultants en gestion



Management Consulting

RAPPORT FINAL DE LA CONSULTATION

**POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE AUTORITÉ
FRANCOPHONE RÉGIONALE COMPOSÉE
DANS LE SUD DE L'ALBERTA**

LE 15 JUIN 2009

Tel: (613) 741-4655
Fax: (613) 749-2252
ronaldb@bisson.ca
<http://www.bisson.ca>

235 Chemin Montréal,
Suite 209, Ottawa,
Ontario, K1L 6C7

SOMMAIRE

Le Conseil scolaire du Sud de l'Alberta (CSSA) et le Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta (CSCFSA) ont ouvert un dialogue dans le but d'étudier les possibilités de rapprochement en vue de créer une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta.

Les deux conseils scolaires ont voulu recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes et ont établi un comité de direction pour mener un processus de consultation. Les services d'une firme externe, Ronald Bisson et associé.e.s, ont été retenus pour tenir ces consultations et présenter un rapport.

Les buts de la consultation étaient les suivants :

- informer la communauté francophone et les autres parties prenantes des raisons pour lesquelles les deux conseils scolaires se sont engagés dans cette démarche;
- informer la communauté francophone et les parties prenantes des changements qui seraient occasionnés par la création d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta;
- recueillir les points de vue de la communauté francophone scolaire et des autres parties prenantes;
- déterminer s'il existe un appui généralisé dans la communauté francophone scolaire du Sud de l'Alberta en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*.

En tout, quelque 180 personnes, dont 96 personnes du CSSA et 84 personnes du CSCFSA, ont participé à 12 séances de consultation qui ont eu lieu entre le 9 et le 23 mai 2009.

Les participantes et participants ont posé 147 questions lors des consultations. Le tableau suivant présente les catégories de questions posées, leur nombre et le pourcentage que représente chaque catégorie sur l'ensemble des questions posées.

| Catégories de questions | Nombre | Pourcentage |
|---|------------|-------------|
| Questions concernant les relations futures entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée | 74 | 50 % |
| Questions concernant l'amélioration des services dans les écoles | 21 | 14 % |
| Questions concernant le processus de consultation | 17 | 12 % |
| Questions concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée | 12 | 8 % |
| Questions concernant l'équité entre Calgary et les régions hors Calgary | 7 | 5 % |
| Questions concernant les expériences des AFR composées du Nord de la province | 7 | 5 % |
| Questions concernant les défis du projet | 6 | 4 % |
| Questions concernant le fonctionnement de l'AFR composée | 3 | 2 % |
| Total | 147 | |

Les 74 questions concernant les relations entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée pouvaient à leur tour être divisées en cinq sous-catégories :

- le respect de la philosophie de chaque composante;
- la proportion des élus catholiques et publics;
- l'orientation religieuse et l'orientation non confessionnelle au sein de l'AFR composée;
- l'impact confessionnel et non confessionnel dans les écoles;
- l'impact sur le personnel des écoles.

Synthèse des perspectives et constats des communautés scolaires du CSSA

Les quatre grands thèmes suivants résument les perspectives des communautés scolaires du CSSA consultées.

1. Les gens consultés reconnaissent pour la plupart que la création d'une AFR composée renforcerait les fondements de la communauté francophone dans le Sud de l'Alberta et que ce renforcement est nécessaire.
2. Les communautés scolaires veulent bien comprendre comment, dans la pratique, l'AFR composée assurera que les décisions liées à la catholicité et s'appliquant aux écoles catholiques n'affecteront pas les écoles publiques. Les parents veulent protéger les droits des électeurs du système public en préservant les modalités législatives actuelles qui définissent qui peut être un électeur public. Les parents cherchent à comprendre comment se fera la séparation des décisions entre les composantes publique et catholique de l'AFR composée. Le personnel et les parents veulent s'assurer que les professeurs ont accès au même niveau d'opportunités, de façon à ce que les membres du personnel qui ne sont pas de foi catholique ne soient désavantagés ni dans les écoles, ni au sein de l'équipe administrative de l'AFR composée.
3. Les parents hors Calgary expriment des préoccupations importantes concernant leur place dans la future AFR composée. On craint que les petites écoles soient invisibles dans un plus grand conseil scolaire. On s'interroge aussi sur la représentation des milieux hors Calgary à la table des élus et on craint de perdre un pouvoir politique local avec une diminution du nombre de conseillères et conseillers scolaires.
4. Les parents et les élèves indiquent que le document de consultation n'explique pas assez en détail comment les écoles et les élèves vont bénéficier de meilleurs services au sein de l'AFR composée comparativement aux services actuels.

En ce qui concerne le CSSA, il y a un appui généralisé en faveur du concept parmi les représentantes et représentants des conseils d'école, le personnel et les élèves consultés. Environ 40 % des parents consultés appuient le concept sans réserve. Environ 60 % des parents consultés indiquent que les conseils scolaires doivent continuer l'étude et développer le modèle de gouvernance et la structure administrative et les consulter à nouveau cet automne. Ils voudraient pouvoir se prononcer définitivement sur le concept lors de la consultation de l'automne. Il n'y a donc pas un appui généralisé en faveur du concept en ce moment chez ces parents.

Synthèse des perspectives des communautés scolaires du CSCFSA

Les quatre grands thèmes suivants résument les perspectives des communautés scolaires du CSCFSA consultées.

1. La plupart des gens consultés reconnaissent que la création d'une AFR composée renforcerait les fondements de la communauté francophone dans le Sud de l'Alberta et que ce renforcement est nécessaire. Pour de nombreuses personnes consultées, les nombres font la force. Il est logique pour elles que les francophones du Sud soient regroupés dans un conseil scolaire comme le permet la législation. Chaque conseil a ses forces; l'AFR composée permettrait de chercher ce qu'il y a de mieux dans les deux conseils et d'unir ces forces.

2. Les communautés scolaires veulent avoir l'assurance que l'AFR composée protégera la catholicité dans les écoles catholiques. Les personnes consultées expriment une inquiétude devant le fait que les catholiques francophones seraient minoritaires dans l'AFR composée.
3. Certains membres du personnel et certains parents veulent avoir l'assurance qu'il n'y aura pas une baisse de ressources comparativement à celles investies actuellement dans les écoles catholiques.
4. Les parents veulent mieux connaître les forces et les désavantages des trois AFR composées du Nord de la province. Ils cherchent à mieux connaître les risques pour les écoles catholiques. Ils veulent connaître les leçons apprises dans le Nord.

En ce qui concerne le CSCFSA, il y a un appui généralisé en faveur du concept parmi les membres du personnel et les élèves du CSCFSA. Environ 40 % des parents appuient le concept sans réserve. Environ 60 % des parents indiquent que les conseils scolaires doivent continuer l'étude et développer le modèle de gouvernance et la structure administrative et les consulter à nouveau cet automne. Ils voudraient pouvoir se prononcer définitivement sur le concept lors de la consultation de l'automne. Il n'y a donc pas un appui généralisé en faveur du concept en ce moment chez ces parents.

La conclusion de la firme

Dans l'ensemble des deux conseils scolaires, environ 75 % des gens consultés expriment un appui généralisé en faveur du concept.

Un appui de l'ordre de 75 % des gens consultés constitue normalement un fort consensus en faveur d'initiatives *courantes*. Par contre, la création d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta vise à rendre opérationnelle la jonction entre deux droits constitutionnels, soit le droit à la gestion de l'éducation française dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, en Alberta, le droit à une éducation confessionnelle ou non confessionnelle financée à même les fonds publics.

Ces droits appartiennent aux parents et aux électeurs et non aux élèves et aux membres du personnel, sauf s'ils sont parents ou électeurs.

La consultation a rejoint 88 parents, dont 37 du CSSA et 47 du CSCFSA. Ces parents constituent 47 % de l'ensemble des gens consultés. **Un peu moins de la moitié des parents consultés (environ 40 %) expriment un appui généralisé en faveur du concept en ce moment.** Cela vaut autant pour les parents du CSSA que pour ceux du CSCFSA qui appuient le concept. Ces personnes affirment que les bénéfices pour la communauté francophone dans son ensemble sont tellement significatifs qu'ils n'ont pas de grandes hésitations à aller de l'avant avec le projet. Plusieurs de ces parents et certaines personnes ayant communiqué avec la firme par courriel exprimaient un haut niveau de confiance dans le leadership de leur conseil scolaire respectif. Le fait que les élus et la haute gestion des conseils scolaires appuient cette initiative les sécurise. Ils savent qu'il y aura des compromis à faire au niveau opérationnel et ils sont prêts à se lancer dans la démarche.

Un peu plus de la moitié des parents consultés (environ 60 %) expriment un appui généralisé en faveur de la poursuite de l'étude du concept. Cela vaut autant pour les parents du CSSA que pour les parents du CSCFSA qui veulent étudier le concept davantage. Ces parents veulent étudier le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel cet automne avant de se prononcer définitivement sur le concept. Leurs préoccupations sont exactement le miroir les unes des autres. Ils cherchent des réponses à deux enjeux clés avant de se prononcer. Le premier enjeu concerne la relation de la composante confessionnelle et non confessionnelle au sein de l'AFR composée. D'une part, les parents du CSSA veulent surtout avoir l'assurance que les consignes de l'évêque n'influenceront pas les écoles publiques et d'autre part, les parents du CSCFSA veulent avoir l'assurance que toutes les dimensions de la catholicité seront protégées dans un système où les catholiques seront en minorité. Outre cette dimension confessionnelle, les consultations ont aussi révélé un clivage Calgary / hors Calgary. Ce clivage s'exprime par des préoccupations sur l'équité régionale au sein de la nouvelle AFR composée.

Ces préoccupations régionales ne sont pas rattachées à la dimension confessionnelle / non confessionnelle.

La conclusion de la firme est la suivante : Suite au processus auquel ont participé quelque 180 personnes, nous concluons qu'il n'y a pas un appui généralisé en ce moment sur le concept d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta, mais qu'il y a un appui généralisé pour poursuivre l'étude du concept en vue d'une prise de décision cet automne, après une analyse du modèle de gouvernance et du modèle opérationnel.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION ET MANDAT | 8 |
| 2. LA MÉTHODOLOGIE | 11 |
| 3. LES QUESTIONS DE CLARIFICATION | 14 |
| 3.1. Questions concernant le processus de consultation | 15 |
| 3.2. Questions concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée..... | 16 |
| 3.3. Questions concernant les relations entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée | 17 |
| 3.3.1. Le respect de la philosophie de chaque composante | 17 |
| 3.3.2. La proportion des élus catholiques et publics | 18 |
| 3.3.3. L'orientation religieuse et l'orientation non confessionnelle au sein de l'AFR composée..... | 18 |
| 3.3.4. L'impact confessionnel et non confessionnel dans les écoles..... | 20 |
| 3.3.5. L'impact sur le personnel des écoles..... | 21 |
| 3.4. L'équité entre Calgary et les régions hors Calgary..... | 22 |
| 3.5. L'amélioration des services dans les écoles | 23 |
| 3.6. Questions concernant le fonctionnement de l'AFR composée | 24 |
| 3.7. Questions concernant les expériences des AFR composées du Nord | 25 |
| 3.8. Questions concernant les défis du projet | 25 |
| 4. LES PERSPECTIVES DES GROUPES CONSULTÉS | 26 |
| 4.1. Synthèse des perspectives et constats des communautés scolaires du CSSA..... | 26 |
| 4.2. Synthèse des perspectives des communautés scolaires du CSCFSA..... | 28 |
| 5. LES CONCLUSIONS CONCERNANT LE NIVEAU D'APPUI EN VUE D'ÉTABLIR UNE AFR COMPOSÉE DANS LE SUD..... | 30 |
| 6. RÉSULTATS DE CHAQUE SÉANCE DE CONSULTATION..... | 32 |
| 6.1. Représentantes et représentants des conseils d'école | 32 |
| 6.2. Directions des écoles des deux conseils | 34 |
| 6.3. Élèves de l'École Les Cyprès (Medicine Hat) | 36 |
| 6.4. Parents des écoles Notre-Dame des Monts (Canmore) et Notre-Dame des Vallées (Cochrane) | 37 |
| 6.5. Personnel des administrations centrales des deux conseils scolaires..... | 39 |
| 6.6. Élèves de l'École La Vérendrye (Lethbridge)..... | 41 |
| 6.7. Parents des écoles La Source (Calgary) et Beausoleil (Okotoks)..... | 43 |

| | |
|--|----|
| 6.8. Parents de l'École La Vérendrye (Lethbridge) | 45 |
| 6.9. Élèves des écoles de la Rose sauvage et Sainte-Marguerite-Bourgeoys | 47 |
| 6.10. Parents des écoles La Rose sauvage, Airdrie, du Nord-Est et Terre des Jeunes | 49 |
| 6.11. Parents des écoles Sainte-Marguerite-Bourgeoys et Notre-Dame-de-la-Paix..... | 52 |
| 6.12. English Consultation Session – Section 23 Entitled Parents..... | 54 |
| 6.13. Personnel des écoles du CSCFSA | 56 |
| 6.14. Personnel des écoles du CSSA..... | 57 |

1. INTRODUCTION ET MANDAT

Durant les derniers mois, le Conseil scolaire du Sud de l'Alberta (CSSA) et le Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta (CSCFSA) ont ouvert un dialogue dans le but d'étudier les possibilités de rapprochement en vue de créer une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta. Les discussions entre les conseils ont mis en évidence que les communautés scolaires francophones et la communauté francophone dans son ensemble bénéficieraient de plusieurs avantages par la création d'une seule Autorité francophone régionale composée.

Dans un premier temps, les deux conseils scolaires ont consulté le ministère de l'Éducation de l'Alberta d'une part et ont obtenu un avis juridique d'autre part. Ces consultations ont permis de conclure qu'il n'y a aucun empêchement légal ou administratif à la création d'une Autorité francophone régionale composée dans le Sud de la province. Il revient à la communauté francophone de décider de son modèle de gouvernance scolaire.

Les deux conseils scolaires ont voulu recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes et ont établi un comité de direction constitué de la présidence des deux Conseils scolaires et des deux directions générales. Ce comité a encadré un large processus de consultation qui a eu lieu à la fin mai et au début juin 2009. Les services d'une firme externe, Ronald Bisson et associé.e.s, ont été retenus pour tenir ces consultations et présenter un rapport.

Les buts de la consultation étaient les suivants :

- informer la communauté francophone et les autres parties prenantes des raisons pour lesquelles les deux conseils scolaires se sont engagés dans cette démarche;
- informer la communauté francophone et les parties prenantes des changements qui seraient occasionnés par la création d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta;
- recueillir les points de vue de la communauté francophone scolaire et des autres parties prenantes;
- déterminer s'il existe un appui généralisé dans la communauté francophone scolaire du Sud de l'Alberta pour poursuivre le processus d'établissement d'une Autorité francophone régionale composée pour le Sud de l'Alberta.

Le comité de direction a préparé un document de consultation qui a été largement diffusé par l'entremise des écoles et placé sur le site web des deux conseils¹. Une première version du document a été validée lors d'une séance de consultation tenue avec les représentantes et représentants des conseils d'écoles le samedi 9 mai. La version finale a été distribuée le vendredi 15 mai.

¹ *Document de consultation – Possibilité de créer une Autorité francophone régionale composée dans le Sud de l'Alberta*, le 15 mai 2009.

En termes de processus décisionnel, le document de consultation dit ceci : *si un appui généralisé se dégage en faveur du concept de l'AFR composée, le comité de direction fera le travail nécessaire pour préparer le modèle de gouvernance et la structure administrative de la nouvelle AFR composée. Le comité fera rapport aux deux conseils scolaires vers la fin août. Les deux conseils analyseront ce rapport et y apporteront des modifications au besoin. Ils approuveront le modèle de gouvernance et la structure administrative en vue d'une seconde consultation des communautés scolaires.*

Cette seconde consultation auprès des communautés scolaires francophones aura lieu tôt à l'automne pour leur présenter le modèle de gouvernance et la structure administrative et recueillir leurs commentaires et suggestions.

Le mandat de la firme est le suivant :

1. Mener le processus de consultation.
2. Préparer le rapport de la consultation. Le rapport doit répondre à la question suivante : y a-t-il un appui généralisé dans la communauté francophone scolaire du Sud de l'Alberta en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*?

Ce rapport présente les éléments suivants :

- La section 2 présente la méthodologie de la consultation.
- La section 3 présente les questions de clarification posées par les personnes consultées. En tout, les personnes consultées ont posé 147 questions qui ont pu être regroupées dans 8 catégories. Nous avons effectué une analyse quantitative et qualitative de ces questions.
- La section 4 présente les perspectives des groupes consultés. Nous présentons une synthèse des perspectives des communautés scolaires du CSSA et du CSCFSA.
- La section 5 présente les conclusions concernant le niveau d'appui en vue d'établir une AFR composée dans le Sud de l'Alberta.
- La section 6 présente les rapports de chacune des séances de consultation. Le processus prévoyait 13 séances de consultation menées par la firme. Aucun parent de Medicine Hat n'a participé à la consultation prévue. Il y a donc eu 12 séances animées par la firme. Le processus prévoyait aussi que les directions générales de chaque conseil mèneraient une consultation avec le personnel des écoles. Les directions générales ont remis un rapport de ces consultations que nous reproduisons textuellement. Nous reprenons dans tous les rapports de séance les questions posées par les personnes consultées. Bien que cela allonge le texte, nous croyons qu'il est important que les lectrices et lecteurs comprennent bien les questionnements et les perspectives de chacune des communautés scolaires consultées. Nous présentons ces rapports individuels selon l'ordre chronologique des consultations. Certaines personnes, dont les représentantes et représentants des conseils d'école, ont participé à une séance de validation le 9 mai et ensuite à la séance de leur école deux semaines plus tard. Ces personnes indiquaient que leur opinion évoluait avec une réflexion plus approfondie et cela se reflète dans les questions posées et les commentaires émis. Il en est de même avec les courriels reçus. Certaines personnes qui avaient participé à deux

séances de consultation ont envoyé des messages élaborés en indiquant qu'elles avaient eu le temps de réfléchir davantage à certains enjeux.

2. LA MÉTHODOLOGIE

Le tableau suivant présente l'horaire des rencontres de consultation et le nombre de participantes et participants. Les membres du comité de direction, les conseillères et conseillers scolaires et autres membres du personnel des conseils scolaires ne sont pas comptés dans le nombre de personnes présentes, sauf évidemment dans les séances destinées au personnel.

| Horaire des rencontres de consultation des communautés scolaires francophones et nombre de participantes et participants | | | | |
|---|----------------------|--|---------------------------------|--|
| Date | Heure | Groupes cibles | Lieu de la rencontre | Nombre de personnes |
| Samedi 9 mai | 13 h à 16 h | Représentantes et représentants des conseils d'école | Cité des Rocheuses - Calgary | • 15 parents dont 8 du CSSA et 7 du CSCFSA |
| Mardi 19 mai | 9 h à midi | Directions des écoles des deux conseils | Bureaux du CSSA - Calgary | • 14 directions dont 8 du CSSA et 6 du CSCFSA |
| | 13 h à 14 h 30 | Élèves du secondaire (deuxième cycle) des écoles publiques Les Cyprès et Le Ruisseau | École Les Cyprès - Medicine Hat | • 9 élèves |
| | 19 h à 21 h | Parents des écoles publiques Les Cyprès et Le Ruisseau | École Les Cyprès - Medicine Hat | • 0 parent |
| | 19 h 30 à 21 h 30 | Parents des écoles catholiques Notre-Dame des Monts et Notre-Dame des Vallées | Nakoda Lodge | • 10 parents dont 7 de l'École Notre-Dame des Monts et 3 de l'École Notre-Dame des Vallées |
| Mercredi 20 mai | 9 h à midi | Personnel des administrations centrales des deux conseils scolaires | Bureaux du CSSA - Calgary | • 19 employés dont 10 du CSSA et 9 du CSCFSA |
| | 13 h à 14 h 30 | Élèves du secondaire (deuxième cycle) de l'École La Vérendrye | École La Vérendrye - Lethbridge | • 8 élèves |
| | 19 h à 21 h | Parents de l'École La Vérendrye | École La Vérendrye - Lethbridge | • 11 parents |
| | 19 h 30 à 21 h 30 | Parents des écoles publiques de la Source et | École de la Source - Calgary | • 8 parents dont 7 de l'École de la |

| Horaire des rencontres de consultation des communautés scolaires francophones et nombre de participantes et participants | | | | |
|---|----------------------|--|---|--|
| Date | Heure | Groupes cibles | Lieu de la rencontre | Nombre de personnes |
| | | Beausoleil | | Source et 1 de l'École Beausoleil |
| Jeudi 21 mai | 13 h à 14 h 30 | Élèves du deuxième cycle de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys et de l'École de la Rose sauvage | École Sainte-Marguerite-Bourgeoys - Calgary | • 26 élèves dont 13 du CSSA et 13 du CSCFSA |
| | 19 h 30 à 21 h 30 | Parents des écoles publiques de la Rose sauvage, Airdrie, Terre des jeunes et du Nord-Est | École de la Rose sauvage - Calgary | • 18 parents |
| | 19 h 30 à 21 h 30 | Parents des écoles catholiques Notre-Dame-de-la-Paix et Sainte-Marguerite-Bourgeoys | École Sainte-Marguerite-Bourgeoys - Calgary | • 37 parents dont environ 28 de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys et 11 de l'École Notre-Dame-de-la Paix |
| Samedi 23 mai | 10 h à midi | Séance en anglais pour les parents anglophones des deux conseils | Bureaux du CSSA - Calgary | • 9 parents dont 8 du CSSA et 1 du CSCFSA |

Le tableau suivant présente les catégories de participantes et participants et leur adhésion au CSSA et au CSCFSA.

| Catégories | CSSA | CSCFSA | Total |
|--|-------------|---------------|--------------|
| Représentantes et représentants des conseils d'école | 8 | 7 | 15 |
| Directions d'école | 8 | 6 | 14 |
| Élèves du secondaire - hors Calgary | 17 | s. o. | 17 |
| Élèves du secondaire - Calgary | 13 | 13 | 26 |
| Parents hors Calgary | 12 | 10 | 22 |
| Parents de Calgary | 25 | 37 | 62 |
| Employés de l'administration centrale | 10 | 9 | 19 |
| Séance en anglais | 8 | 1 | 9 |
| Courriels reçus par la firme | 3 | 8 | 11 |
| Total | 104 | 91 | 195 |

Les 15 parents qui ont participé à la séance des représentantes et représentants des conseils d'école ont, pour la plupart, participé à la consultation dans leurs écoles. La firme a reçu 11 courriels, dont 8 de parents ou employés du CSCFSA et 3 de parents et membres du personnel du CSSA. Huit expéditeurs de ces courriels ont indiqué avoir participé aux consultations dans leur communauté scolaire; une personne n'a pas participé à la consultation publique dans son école; les deux autres ne font pas de mention à cet effet. Aucun appel téléphonique n'a été reçu par la firme. Quelque 180 personnes ont donc participé aux consultations, en plus des conseillères et conseillers scolaires. En plus de ces consultations, les directions générales ont mené des consultations avec le personnel des écoles de leur système respectif.

Les rapports de chacune des consultations se trouvent à la section 6 de ce document.

Le processus suivant a été utilisé lors des consultations.

- Un membre du comité de direction présentait les faits saillants du document de consultation à l'aide d'une présentation PowerPoint.
- Par la suite, la firme animait la discussion. Trois questions étaient posées :
 1. Y a-t-il des questions de clarification sur ce qui a été présenté? Les membres du comité de direction présents répondaient aux questions.
 2. Quelles sont vos perspectives concernant l'établissement d'une Autorité régionale francophone composée dans le Sud de l'Alberta? (Discussion informelle en sous-groupes d'abord, suivie d'une plénière.)
 3. Selon vous, y a-t-il un appui généralisé dans cette assemblée en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*? (Discussion informelle en sous-groupes d'abord, suivie d'une plénière.)

La séance plénière permettait aux gens d'indiquer s'ils percevaient un appui généralisé en faveur du concept dans l'assemblée. Lorsque la réponse était non, l'animatrice ou l'animateur demandait aux participantes et participants d'approfondir la réflexion pour mieux cerner leurs perspectives. Le processus cherchait à déterminer quelle partie de l'assemblée exprimait un refus face au concept même et un désir d'arrêter la démarche, quelle partie de l'assemblée exprimait un appui généralisé en faveur du concept et quelle partie de l'assemblée voulait recommander aux conseils scolaires de continuer à étudier le concept et de consulter les communautés scolaires à nouveau à l'automne.

3. LES QUESTIONS DE CLARIFICATION

Les participantes et participants ont posé 147 questions lors des consultations. Les réponses des membres du comité de direction à ces questions permettaient d'approfondir la réflexion et les gens partageaient alors leurs perspectives et leurs opinions. Les questions posées dans les courriels sont ajoutées à cette section.

Le tableau suivant présente les catégories de questions posées, leur nombre et le pourcentage que représente chaque catégorie sur l'ensemble des questions posées.

| Catégories de questions | Nombre | Pourcentage |
|---|------------|-------------|
| Questions concernant les relations futures entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée | 74 | 50 % |
| Questions concernant l'amélioration des services dans les écoles | 21 | 14 % |
| Questions concernant le processus de consultation | 17 | 12 % |
| Questions concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée | 12 | 8 % |
| Questions concernant l'équité entre Calgary et les régions hors Calgary | 7 | 5 % |
| Questions concernant les expériences des AFR composées du Nord de la province | 7 | 5 % |
| Questions concernant les défis du projet | 6 | 4 % |
| Questions concernant le fonctionnement de l'AFR composée | 3 | 2 % |
| Total | 147 | |

Soixante-quatorze (74) questions (50 %) concernaient les relations entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée. Ces questions pouvaient à leur tour être divisées en cinq sous-catégories :

- le respect de la philosophie de chaque composante;
- la proportion des élus catholiques et publics;
- l'orientation religieuse et l'orientation non confessionnelle au sein de l'AFR composée;
- l'impact confessionnel et non confessionnel dans les écoles;
- l'impact sur le personnel des écoles.

En ordre décroissant de fréquence, les autres questions abordaient les sujets suivants :

- l'amélioration des services dans les écoles (14 %);
- le processus de consultation (12%);
- le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée (8 %);
- l'équité entre Calgary et les régions hors Calgary (5 %);
- les expériences des AFR composées du Nord de la province (5 %);
- les défis du projet (4 %);

- le fonctionnement de l'AFR composée, sans égard à la professionnalité (2 %).

Cette section présente une synthèse des questions et ensuite les questions telles que posées par les personnes consultées.

Nous les présentons dans l'ordre logique suivant :

- questions concernant le processus de consultation;
- questions concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée;
- questions concernant les relations entre les composantes catholique et publique;
- questions concernant l'équité entre Calgary et les régions hors Calgary;
- questions concernant le fonctionnement de l'AFR composée;
- questions concernant les expériences des AFR du Nord;
- questions concernant les défis du projet.

3.1. Questions concernant le processus de consultation

Dix-sept (17) questions ont été posées concernant le processus de consultation.

Plusieurs personnes veulent savoir comment le comité de direction définit le terme « appui généralisé ». S'agissait-il de l'ensemble des gens consultés, incluant le personnel et les élèves, ou de l'ensemble des parents? Des participantes et participants à presque toutes les séances de consultation ont demandé s'ils pouvaient se prononcer définitivement sur le concept à l'automne, une fois qu'ils auraient étudié le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel. Comme on le verra plus loin, il s'agissait surtout des parents consultés. Ils veulent voir ces modèles avant de donner une réponse définitive.

Les autres questions touchaient divers sujets, par exemple : Qui a embauché les consultants? La décision est-elle déjà prise?

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Que veut dire le terme *appui généralisé*?
2. Quand on dit, comme exemple, qu'il faut 75 % d'appui, cela comprend-il le point de vue des parents seulement, ou des enseignants, personnel administratif, etc. aussi?
3. Souvent peu de gens viennent à des consultations et il arrive que ce soit des gens contre un projet qui se présentent. Va-t-on se fier seulement à ceux qui viennent aux consultations? Pourquoi ne pas faire un sondage auprès des parents ou prendre un vote?
4. Y a-t-il un pourcentage de parents minimum qui doit participer aux rencontres pour que la consultation soit valide?
5. Comment allez-vous mesurer que vous avez un appui généralisé – est-ce majoritaire, 75 %, 80 %?
6. Est-ce qu'il y aura un vote à l'automne lors de la deuxième consultation?
7. Est-ce que les parents peuvent refuser à l'automne?
8. Est-ce que le modèle présenté cet automne pourrait être discuté par l'ensemble des parents (parents catholiques et publics ensemble)?
9. Est-ce que la consultation d'automne inclura un plan à court terme, moyen terme et long terme avec des objectifs précis pour chaque période?

10. Si la consultation est positive en mai, les parents pourront-ils dire non à l'automne s'ils n'aiment pas les réponses opérationnelles?
11. Comment peut-on se prononcer sur un concept qui n'est pas détaillé?
12. Est-ce que les consultants ont été embauchés par les deux conseils scolaires?
13. Quelle est la date limite pour prendre la décision ou arrêter la création de l'AFR composée?
14. Est-ce que les parents vont avoir accès au rapport de la première consultation? On serait surtout intéressés aux commentaires des parents catholiques.
15. On voudrait voir les commentaires des parents de l'autre conseil. Est-ce possible?
16. Est-ce que les enseignantes et enseignants ont été consultés?
17. La décision est-elle déjà prise? Qui va la prendre et quand?

3.2. Questions concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée

Douze (12) questions ont été posées concernant le bien-fondé d'étudier la création d'une AFR composée. Les personnes consultées voulaient savoir pourquoi les deux conseils scolaires avaient lancé cette initiative. Entre autres, on cherchait à vérifier si l'exercice découlait de pressions exercées par le ministère de l'Éducation de la province ou si le but de l'exercice était de sauver de l'argent. D'autres personnes voulaient savoir si le but était l'amélioration de l'éducation pour les élèves ou la protection des droits des adhérents catholiques et publics.

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Qui est à l'origine de cette idée? On entend dire que c'est le résultat d'une pression politique du ministre?
2. Qu'est-ce qui a commencé ce processus?
3. Est-ce qu'une des plus grandes raisons pour procéder est au niveau budgétaire?
4. Est-ce que le partage de ressources ne pourrait pas se faire sans une AFR composée?
5. Quelle est la vraie raison du rapprochement? Est-ce pour l'efficacité, les bénéfices financiers ou autres encore? Quelle est la situation financière des deux conseils aujourd'hui?
6. Fait-on cela pour sauver des coûts?
7. Est-ce que les deux conseils scolaires partagent déjà des ressources?
8. Chaque conseil a des problèmes de recrutement de personnel spécialisé, par exemple en orthophonie. Est-ce parce qu'on n'a pas l'argent ou on n'a pas les ressources humaines dans le Sud de l'Alberta? L'AFR va-t-elle aider dans cette situation?
9. Est-ce que le focus est de protéger les droits des deux côtés (catholique / public) ou bien est-ce que le focus est d'offrir une meilleure éducation aux élèves? Il ne faudrait surtout pas se retrouver avec un conseil paralysé, donc la structure et le focus sont très importants.
10. C'est quoi la différence si l'AFR est composée ou non?
11. Pourquoi est-ce que le taux de rétention est si bas pour le 2^e cycle?
12. Est-ce que l'objectif est d'attirer plus d'élèves francophones au système scolaire francophone? Si oui, est-ce qu'il y aura un plan de marketing en place?

3.3. Questions concernant les relations entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée

La moitié des questions, soit 74 sur 148, concernaient les relations entre les composantes catholique et publique de l'AFR composée. Ces questions peuvent être divisées en cinq sous-catégories :

1. le respect de la philosophie de chaque composante – 14 questions;
2. la proportion d'élus catholiques et publics – 6 questions;
3. l'orientation religieuse et l'orientation non confessionnelle au sein de l'AFR composée – 24 questions;
4. l'impact confessionnel et non confessionnel dans les écoles – 17 questions;
5. l'impact sur le personnel dans les écoles – 13 questions.

Nous notons que ces questions provenaient autant des communautés scolaires du CSSA que des communautés scolaires du CSCFSA.

3.3.1. Le respect de la philosophie de chaque composante

Quatorze (14) questions concernaient le respect de la philosophie de chaque système scolaire. Les participantes et participants posaient essentiellement deux questions, à savoir si les deux philosophies peuvent coexister d'une part et si elles peuvent être pleinement respectées au sein d'une AFR composée. Plusieurs personnes demandaient si les différences de philosophie entre les élus catholiques et les élus publics ne pourraient pas mener à une paralysie à la table de l'AFR. Les communautés scolaires catholiques exprimaient des craintes d'être dominées par la majorité de la composante publique.

Les questions étaient les suivantes :

1. Les parents sont inquiets que l'un côté va assimiler l'autre avec le temps. On craint que le public ou le catholique disparaisse éventuellement si on est composé. Y a-t-il des garanties que cela n'arrivera pas?
2. Il est évident que les écoles publiques et catholiques ont des versions différentes de leur énoncé de mission. Les philosophies et les énoncés de mission des écoles catholiques et publiques seront-elles composées aussi?
3. Est-ce que les parents catholiques mettent la priorité sur la francophonie ou sur le catholicisme? On aimerait savoir ce que les parents catholiques ont dit à leurs rencontres.
4. Est-ce que la philosophie des deux conseils scolaires est la même? Est-ce qu'elles se marient bien ensemble?
5. Est-ce que les catholiques pourraient perdre leurs privilèges (par exemple, présentement, admettent seulement les catholiques)?
6. Avez-vous pleine confiance dans la bonne volonté des deux conseils scolaires?
7. Dans le futur, est-ce qu'il pourrait y avoir des défis entre les deux parties du conseil, par exemple une désignation d'école? Qu'est-ce qui pourrait faire que ça ne marche pas?
8. On a une crainte que les parents catholiques puissent se séparer de l'AFR composée – si ceci arrive, quelle serait la situation?
9. On doit s'assurer que le côté public n'est pas « annexé » au catholique – les deux doivent être égaux. Il ne devrait y avoir aucune restriction, basée sur la religion de la

personne, au niveau de l'embauche du personnel au bureau central, du personnel de soutien ou enseignant, mais avec bien entendu une « protection » au niveau des écoles catholiques quant au personnel engagé spécifiquement pour ces écoles. Cette protection doit être très clairement écrite, mais ne doit en aucun cas avoir préséance sur la constitution du conseil francophone. Un conseil francophone pour tous est un avantage définitif pour les élèves, pour tout le personnel et pour toute la communauté en général.

10. On craint que l'on puisse perdre notre droit aux écoles catholiques comme on l'a perdu au Québec.
11. On craint que le plus gros conseil puisse imposer son point de vue et sa culture sur le plus petit conseil. On craint alors une dilution graduelle de notre culture.
12. Les conseillères et conseillers catholiques et publics pourraient avoir une divergence d'opinions / philosophie, donc des conflits seront-ils possibles lorsqu'ils devront prendre une décision ensemble?
13. Est-ce qu'il y a une élection chaque année?
14. Est-ce qu'un groupe de parents pourrait influencer les votes?

3.3.2. La proportion des élus catholiques et publics

Six (6) questions concernaient les modalités entourant la proportion des élus catholiques et des élus publics au sein de l'AFR composée. Les participantes et participants veulent savoir comment sera déterminé le nombre d'élus de chacune des composantes de l'AFR. On veut aussi savoir si les décisions initiales seront permanentes ou s'il sera possible de revoir ces proportions de temps à autre.

1. Pourquoi seulement 7 conseillers dans l'AFR composée?
2. Comment est-ce que la représentation au conseil sera déterminée?
3. Est-ce que la représentation va être déterminée avant que les parents appuient ou non le concept?
4. Est-ce que le nombre de conseillers / représentation sera déterminé au début de l'AFR et ensuite sera figé?
5. Les parents qui sont catholiques ne peuvent pas voter pour les conseillers publics? Même chose que pour les taxes : on ne peut pas transférer les taxes à moins de se déclarer non-catholique? Est-ce bien cela?
6. On comprend qu'il y aura 7 conseillers et qu'ils seront désignés au prorata des électeurs. Si on aboutit avec 3 catholiques et 4 publics comme exemple, y aura-t-il des débats et des votes divisés selon la confessionnalité des gens? Cela pourrait conduire à une animosité.

3.3.3. L'orientation religieuse et l'orientation non confessionnelle au sein de l'AFR composée

La détermination des orientations religieuses et des orientations non confessionnelles au sein de l'AFR composée a fait l'objet du plus grand nombre de questions (24) durant les consultations.

Les participantes et participants des communautés scolaires publiques posaient des questions concernant le rôle de l'évêque de Calgary et son influence possible sur la composante publique de l'AFR composée. Deux dossiers, et seulement deux dossiers, étaient mentionnés comme

exemples. Il s'agissait de l'usage des fonds des casinos par les écoles et de la vaccination contre le virus du papillome humain. Les personnes reconnaissaient que l'évêque est en plein droit d'émettre ces directives pour le système catholique puisque la Charte créant une école catholique est émise sous son autorité. On veut avoir l'assurance que les directives de l'évêque qui visent les écoles catholiques ne seront pas imposées aux écoles publiques. Les communautés scolaires catholiques voulaient savoir si l'évêque de Calgary était d'accord avec l'initiative et s'il accorderait la Charte catholique aux écoles catholiques s'il était en désaccord avec l'initiative. Presque tous les groupes consultés voulaient savoir si la direction générale de l'AFR composée devra être catholique ou non. Des communautés scolaires publiques voulaient savoir si une direction générale catholique aurait l'occasion d'influencer le choix des ressources de classes dans les écoles publiques de sorte que ces ressources soient conformes aux enseignements de l'Église catholique.

Les questions suivantes ont été soulevées :

1. Qui donne la direction religieuse au sein de l'AFR composée?
2. Est-ce qu'il y aurait seulement une direction générale ou deux?
3. Est-ce que l'évêque a été consulté?
4. Avez-vous rencontré Mgr Henry? Qu'en pense-t-il?
5. L'évêque aura-t-il un pouvoir décisionnel sur les écoles publiques?
6. La décision dépend-elle seulement des parents ou de l'évêque aussi?
7. On doit avoir l'appui de l'évêque pour désigner une école catholique. C'est lui qui donne la Charte de l'école. Peut-on s'attendre à ce qu'il fasse cela s'il s'oppose à l'AFR composée?
8. Est-ce qu'il y a une crainte que si l'évêque n'approuve pas l'AFR composée, que le conseil catholique va se retirer? Par exemple, si l'évêque ne donne pas son appui, il pourrait enlever la désignation de l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys, alors on ne devrait pas vendre un rêve qui ne pourrait être avancé sans l'appui de l'évêque.
9. Qui détermine la réponse pour des questions qui touchent le catholicisme (par exemple, la vaccination des filles)? Est-ce que c'est l'évêque qui décide?
10. Le directeur général sera-t-il un catholique?
11. Est-ce que le directeur général doit être catholique?
12. Est-ce que la direction générale doit être catholique?
13. La directrice générale ou le directeur général doit-il être un catholique?
14. Si le directeur général est un catholique, peut-il empêcher l'enseignement d'un cours sur l'évolution de Darwin? Aura-t-il une influence sur le curriculum de l'école publique?
15. Comment est-ce que la direction générale sera choisie?
16. Dans une AFR composée, les parents peuvent-ils faire changer la désignation d'une école, de publique à catholique comme exemple?
17. Peut-on changer le statut d'une école catholique à publique et vice-versa? L'AFR composée et la section publique de l'AFR composée pourront-elles imposer leur volonté et désigner notre école publique?
18. Quel serait le processus de désignation?
19. Les écoles catholiques seront-elles autonomes pour les politiques catholiques?
20. Pourra-t-on avoir des fonds de casinos dans nos écoles publiques ou devons-nous suivre la consigne de l'évêque?
21. Qu'est-ce qui arrivera aux fonds des casinos dans l'AFR composée, étant donné que les écoles catholiques ne peuvent pas y participer à Calgary? Est-ce que ceci sera dans

vosre plan d'automne? Les casinos représentent beaucoup de revenus pour les écoles publiques.

22. Si le projet va de l'avant, serait-il possible que les écoles publiques aient accès aux fonds des casinos et non les écoles catholiques au sein de la même AFR?
23. Est-ce seulement les élus catholiques qui vont voter sur certains dossiers, par exemple le vaccin des filles?
24. Quels sont les désavantages pour nous? Comme exemple, les directives de l'évêque sur les casinos seront-elles affectées par l'AFR composée?

3.3.4. L'impact confessionnel et non confessionnel dans les écoles

Dix-sept (17) questions ont été posées concernant l'impact de l'AFR composée sur la dimension confessionnelle ou non confessionnelle des écoles. Plusieurs parents étaient surpris d'apprendre que les écoles ne pouvaient pas être composées. Leurs attentes étaient que l'AFR composée permettrait l'établissement d'écoles de quartier francophones qui ne seraient ni publiques, ni catholiques. Presque tous les groupes consultés ont abordé l'enjeu de la désignation future des écoles. Les personnes consultées veulent connaître le processus qui sera proposé à cet égard.

Les groupes de Calgary ont tous abordé l'enjeu du programme secondaire dans la ville. L'enjeu de la rétention est important. Certains parents des écoles élémentaires ont affirmé que leur intention est clairement d'inscrire leurs enfants dans une école d'immersion au secondaire puisque les écoles secondaires de langue française sont trop petites. Les parents veulent savoir comment l'AFR composée renforcera le programme secondaire.

Les parents indiquaient que le fait d'appartenir à une AFR composée faciliterait probablement le choix des parents pour inscrire des élèves de la composante publique dans les écoles catholiques et inscrire des élèves de la composante catholique dans les écoles publiques. Des membres du personnel et des personnes ayant communiqué avec la firme par courriel indiquaient aussi que le fait que toutes les écoles seraient gouvernées par la même AFR faciliterait l'organisation d'un système plus cohérent à Calgary. Il serait plus facile d'organiser des programmes présecondaires et secondaires plus forts. On se demandait dans ce cas si les élèves de la composante publique inscrits dans les écoles catholiques seraient exemptés des cours de religion et des exercices religieux et s'il serait possible d'enseigner un cours de religion catholique dans une école publique pour les élèves de la composante catholique inscrits dans une école publique.

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Pourquoi les écoles ne sont pas elles-mêmes composées?
2. Pour la désignation des écoles existantes, est-ce qu'on doit se prononcer à nouveau?
3. Quelle serait la situation si un groupe de parents demandait que l'école devienne catholique?
4. La *Loi scolaire* dit qu'une école est soit publique ou soit catholique. Comment se gère l'enseignement religieux dans une école publique? Dans une école catholique, les élèves pourraient-ils avoir un cours de morale s'ils sont non-catholiques?
5. On comprend que les écoles primaires doivent être soit catholiques, soit publiques. Pourrait-on former une seule école secondaire à Calgary?
6. Même avec le primaire, on ne peut pas mêler le catholique et le public. Est-ce bien cela?

7. Comment se passeront les choses dans un secondaire conjoint à Calgary? Devra-t-on avoir une école publique ou une école catholique? Un prof de chimie en 10^e année comme exemple devra-t-il être catholique?
8. Est-ce que les écoles secondaires pourront être jumelées (catholique / publique)?
9. Les élèves du 2^e cycle sont au cœur de cette démarche – est-ce que vous avez pensé à la perméabilité du catholicisme dans l'enseignement?
10. Est-ce que la volonté du conseil catholique est de travailler ensemble pour le 2^e cycle?
11. Pourquoi seulement se concentrer sur un jumelage pour les écoles secondaires – pourquoi pas aussi les plus petites élémentaires, par exemple La Source / La Paix?
12. Mon école est de M à 9. Je perds beaucoup d'élèves entre la 6^e et la 7^e parce qu'on n'a pas des grands nombres. Les élèves de la 7^e, 8^e et 9^e pourront-ils s'inscrire à Sainte-Marguerite-Bourgeoys, comme exemple, pour s'assurer d'avoir de bons nombres dans les classes? Si oui, pourront-ils être exemptés du cours de religion?
13. Va-t-on être obligé de prendre un cours de religion?
14. Si les élèves du public s'inscrivent dans une école catholique, pourraient-ils avoir un cours de morale?
15. Est-ce qu'il y aura un cours de religion ou un cours de morale dans l'école publique?
16. Est-ce qu'il y aurait un cours de religion dans les écoles publiques?
17. L'AFR composée va-t-elle décider des livres disponibles dans les écoles? Si oui, la majorité des élus peut-elle imposer son point de vue? Comme exemple, si la majorité des élus sont catholiques, peuvent-ils imposer les points de vue catholiques concernant les livres dans les écoles?

3.3.5. L'impact sur le personnel des écoles

Les séances avec le personnel des écoles ont soulevé 13 questions concernant l'impact de l'AFR composée sur le personnel enseignant et le personnel administratif. Quelques parents ont aussi posé des questions à cet égard. Les enjeux soulevés touchaient surtout l'agencement des conventions collectives et la mobilité du personnel. En particulier, les participantes et participants cherchaient à être rassurés que le personnel de foi non-catholique ne serait pas désavantagé au sein de l'AFR composée, soit pour les postes dans les écoles lorsqu'il s'agira d'enseignants partagés entre les deux composantes, soit pour les postes au sein de l'équipe administrative.

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Est-ce que les professeurs d'une école publique pourront enseigner dans une école catholique et vice-versa?
2. On constate qu'il y aura peu de changements pour les élèves. Les professeurs ont-ils des préoccupations? Comme exemple, l'établissement de l'AFR composée affectera-t-il les politiques d'embauche? Exemple : si une professeure a un enfant suite à des traitements in vitro, pourra-t-elle enseigner dans une école de l'AFR composée?
3. La corporation catholique influencera-t-elle l'embauche des professeurs dans le système public? C'est notre crainte.
4. Est-ce que les professeurs pourraient transférer entre les deux types d'écoles? Le développement professionnel des professeurs serait augmenté s'ils pouvaient travailler dans toutes les écoles.

5. En ce qui concerne le partage de professeurs / cours en commun : est-ce que les professeurs n'ont pas besoin d'être catholiques pour enseigner dans les écoles catholiques?
6. Est-ce que les parents catholiques seront dérangés par le fait qu'un professeur non-catholique pourrait enseigner à leurs enfants?
7. Les enseignants pourront-ils s'entraider dans l'AFR composée?
8. Je comprends bien que la raison de la création de l'AFR composée est d'améliorer la communauté francophone minoritaire. Je comprends bien cela. Je n'ai rien entendu concernant le renforcement de la communauté catholique dans le projet. Y a-t-il quelque chose dans ce projet qui va renforcer la catholicité?
9. On a deux conventions collectives même si on fait partie de la même association professionnelle. Comment se fera l'intégration? S'il fallait beaucoup de temps à négocier une nouvelle entente collective, l'AFR composée va-t-elle offrir le même temps d'enseignement et la même allocation des ressources?
10. On aimerait connaître la structure administrative de l'AFR composée – comment est-ce que les enseignants seront appuyés?
11. Les conventions collectives des enseignants catholiques et des enseignants publics ne sont pas pareilles – quelle sera la convention collective sous l'AFR composée?
12. Est-ce que les enseignants vont perdre leur ancienneté, leurs pensions, etc. si on avance avec une AFR composée?
13. Est-ce qu'avec l'AFR composée, les enseignants catholiques auront plus de mobilité parce que c'est seulement eux qui peuvent travailler dans les deux types d'écoles? Comment est-ce que ceci pourrait être réglé pour ne pas désavantager les enseignants non-catholiques?

3.4. L'équité entre Calgary et les régions hors Calgary

Sept (7) questions ont abordé l'enjeu de l'équité entre Calgary et les régions hors Calgary. Les gens des milieux ruraux et des villes à l'extérieur de Calgary, tant des communautés scolaires du CSSA que du CSCFSA, veulent savoir si l'AFR composée respectera leur voix. On craint d'être perdus encore davantage dans un plus grand conseil. On veut avoir l'assurance que les particularités des régions seront respectées. On s'interroge aussi sur le nombre de personnes qui seront élues à l'extérieur de Calgary. Il est important de noter que même si cet enjeu n'a constitué que 5 % de l'ensemble des questions posées, il a été abordé à 100 % des rencontres hors Calgary.

Les questions posées étaient les suivantes :

1. On sent qu'on a de la misère à faire entendre notre voix dans un petit conseil. On en aura encore plus dans un grand conseil. Comment sera déterminé le nombre de conseillers scolaires par région?
2. Est-ce que ce serait plus difficile d'élire les conseillers / conseillères si on ne les connaît pas?
3. On coupe le nombre de conseillers de 10 à 7, mais on ne connaît pas la proportion entre catholique et public, ni la représentation en région. Présentement, on a deux des élus de Lethbridge et avant, il y en avait seulement un. Va-t-on perdre la représentation actuelle de la région de Lethbridge?
4. Il existe des différences entre les écoles urbaines et les écoles non urbaines – est-ce que ces différences vont être respectées par l'AFR composée? La démographie et le

contexte social sont différents; par exemple, il n'y a pas d'école le vendredi après-midi à Lethbridge.

5. Les écoles catholiques sont concentrées à Calgary, alors comment est-ce que les régions vont figurer dans la détermination de la représentation au conseil? Est-ce que la région de Calgary va automatiquement avoir plus de représentation?
6. Le nombre d'élus passe de 10 à 7. Aujourd'hui, 5 élus représentent un peu moins de 1 000 élèves et 5 autres élus représentent un peu plus de 1 000 élèves. Nous sommes préoccupés à savoir que les régions rurales et hors Calgary ont moins de croissance de leur population francophone que la ville. Est-ce que l'AFR pourra répondre aux besoins des francophones vivant à l'extérieur de Calgary si les représentants ruraux forment une petite minorité au conseil?
7. Y aura-t-il un horaire composé dans l'ensemble de l'AFR composée? Il y a des situations uniques dans les écoles rurales. Seront-elles respectées?

3.5. L'amélioration des services dans les écoles

Vingt et une (21) questions concernaient l'amélioration des services dans les écoles. Tous les groupes ont posé des questions à ce sujet. Le document de consultation indiquait que la création de l'AFR composée permettrait de mieux répondre aux besoins éducatifs des élèves francophones, qu'il sera possible d'éliminer des dédoublements et d'offrir plus de services aux élèves en partageant des ressources humaines notamment pour les services spécialisés. Les personnes consultées veulent des informations à ce sujet – quels services, où, quelle fréquence, etc.

1. Quels types de services additionnels sont prévus pour les écoles?
2. On voit les avantages administratifs de l'AFR composée, mais on ne voit pas les avantages pour les élèves. On voudrait voir les avantages pour les élèves et comment pallier aux désavantages du Nord.
3. Comment voit-on l'augmentation des ressources humaines dans les régions? Comment l'AFR composée va améliorer la qualité de l'enseignement?
4. Quelle sera la fréquence des services pour nos enfants? Va-t-on voir l'animatrice culturelle plus qu'une fois par mois?
5. Y a-t-il des changements pour les élèves? On voit plus de changements pour les enseignants et l'administration que pour les élèves.
6. Pourrait-on possiblement offrir plus d'options pour les élèves? Présentement, on n'a pas beaucoup de choix de cours. On aimerait avoir l'art dramatique / le théâtre, la poterie, les arts, la musique, la mécanique. On a seulement un cours de sciences (biologie) alors que les autres sciences, telles que physique, chimie, etc. sont nécessaires pour l'admission dans plusieurs programmes universitaires.
7. On pourrait avoir plus d'élèves, ce qui voudrait dire plus d'options pour les élèves[^].
8. Une diapositive indique que l'objectif est d'offrir une meilleure éducation tandis que l'autre diapositive indique qu'il y a aura peu de changements dans les écoles – n'est-ce pas une contradiction?
9. Comment est-ce que ceci va amener plus de services? Parce que s'il y a une fusion, certains de l'équipe administrative auront certainement à partir.
10. C'est quoi l'intérêt des élèves d'être à l'intérieur d'une AFR composée au lieu de deux conseils scolaires séparés?
11. Quels seraient les gros changements au niveau de l'enseignement ou au niveau du financement si on est dans l'AFR composée?

12. Si on avait une AFR composée, est-ce que les équipes sportives des écoles publiques pourraient jouer contre les écoles catholiques?
13. Pourrait-on avoir plus de contacts avec les autres écoles (sorties, activités, sports, etc.)?
14. Si une raison principale est plus de ressources pour les élèves, est-ce qu'il y a un chiffre magique du nombre d'élèves qui garantira une augmentation de ressources?
15. Quel est le but de cette démarche? Ce devrait être pour augmenter le nombre d'élèves et est-ce que ce but sera réalisé avec une AFR composée versus deux conseils? Quel est le potentiel de cette augmentation d'élèves? Si on ne peut pas augmenter les élèves, quel serait le but de faire une AFR composée? On serait même satisfait si le niveau de rétention au secondaire pouvait être amélioré.
16. Combien de dollars vont être libérés? Pour l'efficacité, on aimerait savoir le comment, quoi, buts spécifiques, etc.
17. On veut avoir plus d'options dans nos écoles. Qu'est-ce qui va s'améliorer concrètement dans nos services? Va-t-on embaucher du nouveau personnel?
18. Comment les ressources seront-elles partagées? Les écoles catholiques vont-elles utiliser uniquement les ressources catholiques ou utiliseront-elles aussi les ressources des écoles publiques qui sont non-catholiques?
19. Nous avons entendu comment l'AFR composée renforcera la communauté francophone et fera un meilleur usage des ressources. Nous n'avons pas encore entendu comment cela aura un impact sur les élèves – activités sportives combinées, ressources pour les écoles, vidéoconférences, etc.
20. Si les écoles ne peuvent pas être composées, peut-on prévoir que les équipes sportives représentant les écoles seraient composées – par exemple, une seule équipe de ballon-panier au secondaire? Pourra-t-on combiner nos licences par l'entremise des associations sportives et créer des équipes combinées entre écoles?
21. Les écoles utiliseront-elles des équipements technologiques qui sont compatibles?

3.6. Questions concernant le fonctionnement de l'AFR composée

Trois (3) questions concernaient le fonctionnement de l'AFR composée. Celles-ci n'étaient pas reliées à la relation entre les composantes catholique et publique, mais plutôt à la relation entre l'AFR et les écoles. Ces questions, posées par des parents et élèves consultés, cherchaient à mieux comprendre le processus de prise de décision dans un conseil scolaire. Un groupe voulait aussi savoir si la nouvelle AFR composée chercherait à niveler les ressources disponibles dans chacune des écoles.

1. Quelle est la hiérarchie des décisions dans une AFR composée? Quelle est la juridiction de l'école et celle du conseil scolaire?
2. Comment se fait la prise de décision au conseil scolaire?
3. Si les écoles des deux conseils scolaires ne sont pas au même niveau en termes de ressources (par exemple ordinateurs, *smartboards*, etc.), est-ce que le budget va être consacré aux écoles plus démunies jusqu'à ce que toutes les écoles soient plus égales?

3.7. Questions concernant les expériences des AFR composées du Nord

Sept (7) questions ont été posées concernant les expériences dans les trois AFR composées du Nord de la province. Les groupes cherchaient à mieux connaître les forces et les faiblesses des modèles adoptés dans ces AFR et les leçons apprises à ce jour. Certaines personnes voulaient savoir si l'AFR du Sud adopterait le même modèle que les AFR du Nord.

1. A-t-on demandé aux AFR du Nord de partager leur expérience? Peut-on apprendre de leurs problèmes?
2. Avez-vous fait une étude des forces et des faiblesses des trois AFR composées du Nord de la province?
3. Que fait le Nord de l'Alberta? Comment fonctionne le système?
4. Y a-t-il eu une analyse des avantages et des désavantages dans le Nord de leurs AFR composées? On voudrait voir la liste des avantages et des désavantages.
5. Les autres conseils dans le Nord ont-ils commencé unis ou ont-ils commencé comme nous, distincts, pour ensuite s'unir?
6. Est-ce qu'il y a des écoles publiques dans les AFR composées au Nord?
7. Le document de consultation a besoin de plus de rigueur – il manque les avantages et les désavantages à court terme et à long terme; on voudrait comparer les AFR du Nord avec une AFR composée dans le Sud. On aurait besoin de ces informations avant de pouvoir se prononcer sur le concept.

3.8. Questions concernant les défis du projet

Six (6) questions posées concernaient les défis et désavantages du projet. Les personnes consultées indiquaient que le document de consultation présentait surtout les forces et les avantages du projet, mais ne faisait pas assez mention des défis.

1. Quels sont les inconvénients du projet?
2. Qu'est-ce qu'on prévoit comme difficultés?
3. Quels sont les désavantages?
4. Quel est le pire qui pourrait arriver?
5. Comment est-ce que ce serait plus facile de gérer 13 écoles ensemble au lieu de 9 et 4 écoles dans deux conseils scolaires distincts?
6. Y a-t-il des aspects négatifs au projet?

4. LES PERSPECTIVES DES GROUPES CONSULTÉS

4.1. Synthèse des perspectives et constats des communautés scolaires du CSSA

Les quatre grands thèmes suivants synthétisent les perspectives des communautés scolaires du CSSA consultées.

1. Les gens consultés reconnaissent pour la plupart que la création d'une AFR composée renforcerait les fondements de la communauté francophone dans le Sud de l'Alberta et que ce renforcement est nécessaire. L'AFR composée présente un avantage important selon les gens consultés : les francophones peuvent être rassemblés dans un conseil scolaire tout en respectant les choix des parents en termes d'écoles confessionnelles ou publiques.
2. Les parents hors Calgary expriment des préoccupations importantes concernant leur place dans la future AFR composée. On craint que les petites écoles soient invisibles dans un plus grand conseil scolaire. On s'interroge aussi sur la représentation des milieux hors Calgary à la table des élus et on craint de perdre un pouvoir politique local avec une diminution du nombre de conseillères et conseillers scolaires. Les parents ne veulent pas perdre leur niveau actuel de représentation au conseil scolaire. Aussi, ils ne veulent pas que le changement engendre un compromis au niveau des particularités régionales (par exemple, il n'y a pas d'école le vendredi après-midi à Lethbridge).
3. Les communautés scolaires veulent bien comprendre dans la réalité comment l'AFR composée va garantir que les décisions liées à la catholicité et s'appliquant aux écoles catholiques n'affecteront pas les écoles publiques. Cet enjeu est exprimé de différentes façons :
 - Les parents veulent protéger les droits des électeurs du système public en préservant les modalités législatives actuelles qui définissent qui peut être un électeur public.
 - Les parents cherchent à comprendre comment se fera la séparation des décisions entre les composantes publique et catholique de l'AFR composée. Ils comprennent qu'il y aura une corporation catholique qui prendra les décisions sur les enjeux catholiques. Plusieurs parents mentionnent un exemple concret, soit l'usage des fonds des casinos. L'évêque de Calgary a donné la consigne que les écoles catholiques ne doivent pas utiliser ces fonds, mais les écoles publiques utilisent ces fonds. Le questionnement des parents est le suivant : dans l'AFR composée, il est possible de prévoir que les élus de l'AFR adoptent à l'unanimité une politique qui dit que les écoles publiques de langue française pourront accéder aux fonds des casinos et que la corporation catholique adopte une politique interdisant aux écoles catholiques d'utiliser ces fonds. Cela voudrait dire que les élus catholiques voteraient en faveur de l'utilisation des fonds de casino pour les écoles publiques lorsque l'AFR tiendra ce vote, mais qu'ils voteraient contre l'utilisation de ces fonds dans les écoles catholiques lorsque la corporation catholique tiendrait ce vote. Les parents se demandent si cela sera possible. On donne un autre exemple, celui du vaccin contre le virus du papillome humain.

- Les membres du personnel et les parents veulent s'assurer que les professeurs auront accès au même niveau d'opportunités, de façon à ce que les membres du personnel qui ne sont pas de foi catholique ne soient désavantagés ni dans les écoles, ni au sein de l'équipe administrative de l'AFR composée. On pose des questions concernant la mobilité des professeurs dans un tel projet entre le système catholique et le système public ainsi que le partage de professeurs entre les écoles publiques et catholiques. Par exemple, un enseignant partagé de chimie devra-t-il être de foi catholique?
 - Un grand nombre de personnes veulent savoir si la direction générale de l'AFR composée devra être une personne de foi catholique ou non.
4. Les parents et les élèves indiquent que le document de consultation n'explique pas assez en détail comment les écoles et les élèves vont bénéficier de meilleurs services au sein de l'AFR composée comparativement aux services actuels. Cela est un enjeu particulièrement important dans les régions hors Calgary. On pose des questions sur le niveau secondaire à Calgary. Les élèves de Calgary aimeraient voir un projet secondaire avec une aile publique et une aile catholique pour rassembler les élèves francophones et augmenter le nombre de cours optionnels. On veut savoir si cela est possible.

En réponse à la question concernant l'existence d'un appui généralisé en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*, les différents groupes consultés du CSSA ont répondu de la façon suivante :

Les parents

- Les représentantes et représentants des conseils d'école consultés ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept, en soulignant deux préoccupations majeures concernant l'équité entre les élus catholiques et publics et l'équité dans la représentation régionale au sein de l'AFR composée.
- Les parents consultés de l'École La Source et l'École Beausoleil ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept, sans condition.
- Les parents consultés des écoles publiques de la Rose sauvage, Airdrie, Terre des jeunes et du Nord-Est ont exprimé un appui généralisé à la poursuite de l'étude du concept – les parents veulent voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel à l'automne avant de se prononcer sur le concept.
- Les parents consultés de Lethbridge ont exprimé un appui généralisé à la poursuite de l'étude du concept – les parents veulent voir le modèle de gouvernance et la structure administrative à l'automne avant de se prononcer sur le concept.
- Les parents de langue anglaise consultés ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept, sans condition.

Les élèves

- Les élèves du 2^e cycle du secondaire des écoles de la Rose sauvage, Les Cyprès et La Vérendrye ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept.

Le personnel

- Les directions des écoles du CSSA ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept.
- Environ la moitié du personnel a exprimé un appui généralisé en faveur du concept, environ un quart du personnel exprime des doutes concernant ses chances d'accès égal à des emplois et environ un quart du personnel n'exprime pas d'opinion. (Rapport du directeur général.)
- L'équipe administrative du CSSA a exprimé un appui en faveur du concept.

4.2. Synthèse des perspectives des communautés scolaires du CSCFSA

Les quatre grands thèmes suivants synthétisent les perspectives des communautés scolaires du CSCFSA consultées.

1. La plupart des gens consultés reconnaissent que la création d'une AFR composée renforcerait les fondements de la communauté francophone dans le Sud de l'Alberta et que ce renforcement est nécessaire. Les élèves voient de nombreux avantages au niveau secondaire si les programmes secondaires à Calgary faisaient partie d'une seule AFR. D'ailleurs, ils ont indiqué que la consultation leur a offert leur première occasion de se rencontrer entre élèves des écoles publiques et catholiques francophones de langue française à Calgary. Les élèves indiquaient que la communauté francophone serait plus unie et plus forte et pourrait ressembler davantage à la communauté francophone du Nord de l'Alberta.

Pour plusieurs personnes, les nombres font la force. Il est logique que les francophones du Sud soient regroupés dans un conseil scolaire comme le permet la législation. L'AFR composée faciliterait le recrutement des élèves, puisque le conseil serait plus visible. Il y aurait un avantage important dans le partage des ressources humaines et on peut prévoir des nombres plus grands au secondaire. Cela permettrait d'organiser plus d'activités en commun au niveau secondaire pour renforcer le sens identitaire des élèves. Chaque conseil a ses forces; l'AFR composée permettrait de chercher ce qu'il y a de mieux dans les deux conseils et d'unir ces forces.

2. Les communautés scolaires expriment plusieurs préoccupations concernant la protection des droits des électeurs catholiques dans l'AFR composée.
 - Les gens comprennent que les écoles publiques et catholiques actuelles ne changeront pas de désignation; les parents veulent connaître le processus qui sera utilisé dans l'AFR composée pour désigner les futures écoles françaises, soit école catholique ou école publique, dans le Sud de l'Alberta.
 - Les communautés scolaires veulent avoir l'assurance que l'AFR composée protégera la catholicité dans les écoles catholiques. Plusieurs groupes veulent savoir si la direction générale doit être de foi catholique ou non.
 - Les directions expriment une inquiétude devant le fait que les catholiques francophones seraient minoritaires dans l'AFR composée.

3. Les parents veulent mieux connaître les forces et les désavantages des trois AFR composées du Nord de la province. Ils cherchent à mieux connaître les risques pour les écoles catholiques. Ils veulent connaître les leçons apprises dans le Nord.
4. Certains membres du personnel et certains parents veulent avoir l'assurance qu'il n'y aura pas une baisse de ressources par rapport à celles qui sont investies actuellement dans les écoles catholiques. Ces personnes rappellent qu'il y a eu une baisse de ressources lorsque l'AFR catholique a été créée et ils ne veulent pas revivre cette expérience.

En réponse à la question concernant l'existence d'un appui généralisé en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*, les différentes communautés scolaires du CSCFSA ont répondu de la façon suivante :

Les parents

- La moitié des représentantes et représentants des conseils d'école catholique ont exprimé un appui généralisé face au concept et la moitié veulent voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel cet automne avant de se prononcer.
- Les parents consultés de l'École Notre-Dame des Vallées à Cochrane ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept. Ces parents veulent passer à la prochaine étape.
- Les parents consultés de l'École Notre-Dame des Monts à Canmore ont exprimé un appui généralisé pour la poursuite de l'étude du concept. Ces parents veulent voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel avant de se prononcer définitivement sur le concept.
- Un peu moins de la moitié des parents consultés de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys et de l'École Notre-Dame de la Paix expriment un appui généralisé face au concept. Un peu plus de la moitié de ces parents expriment un appui généralisé à la poursuite de l'étude du concept. Ils veulent voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel cet automne avant de se prononcer. Un nombre important de tous ces parents expriment des inquiétudes sérieuses concernant la protection de la mission catholique dans l'AFR composée et cherchent des garanties à cet égard.

Les élèves

- Les élèves de l'École secondaire Sainte-Marguerite-Bourgeoys ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept.

Le personnel

- Les directions des écoles ont exprimé un appui généralisé en faveur du concept.
- Le personnel des écoles a exprimé un appui généralisé en faveur du concept. (Rapport du directeur général.)
- L'équipe administrative du CSCFSA a exprimé un appui généralisé en faveur du concept.

5. LES CONCLUSIONS CONCERNANT LE NIVEAU D'APPUI EN VUE D'ÉTABLIR UNE AFR COMPOSÉE DANS LE SUD

Selon le mandat accordé à la firme par le comité de direction, nous devons répondre à la question suivante : y a-t-il un appui généralisé en faveur du concept d'établir une Autorité francophone régionale (AFR) composée dans le Sud de l'Alberta dans le cadre de la *Loi scolaire de l'Alberta*?

En tout et partout, quelque 180 personnes ont participé à la consultation, dont 96 du CSSA et 84 du CSCFSA.

Les constats sont les suivants :

- **En ce qui concerne le CSSA**, il y a un appui généralisé en faveur du concept parmi les représentantes et représentants des conseils d'école, les membres du personnel et les élèves consultés. Environ 40 % des parents consultés appuient le concept sans réserve. Environ 60 % des parents consultés indiquent que les conseils scolaires doivent continuer l'étude et développer le modèle de gouvernance et la structure administrative et les consulter à nouveau cet automne. Ils voudraient pouvoir se prononcer définitivement sur le concept lors de la consultation de l'automne. Il n'y a pas un appui généralisé en faveur du concept en ce moment chez ces parents.
- **En ce qui concerne le CSCFSA**, il y a un appui généralisé en faveur du concept parmi les membres du personnel et les élèves du CSCFSA. Environ 40 % des parents appuient le concept sans réserve. Environ 60 % des parents indiquent que les conseils scolaires doivent continuer l'étude et développer le modèle de gouvernance et la structure administrative et les consulter à nouveau cet automne. Ils voudraient pouvoir se prononcer définitivement sur le concept lors de la consultation de l'automne. Il n'y a pas un appui généralisé en faveur du concept en ce moment chez ces parents.
- **Dans l'ensemble des deux conseils scolaires**, environ 75 % des gens consultés expriment un appui généralisé en faveur du concept.

La conclusion de la firme

Un appui de l'ordre de 75 % des gens consultés constitue normalement un fort consensus en faveur d'initiatives *courantes*. Par contre, la création d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta vise à faire la jonction entre deux droits constitutionnels, soit le droit à la gestion de l'éducation française dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, en Alberta, le droit à une éducation confessionnelle ou non confessionnelle financée à même les fonds publics.

Ces droits appartiennent aux parents et aux électeurs et non aux élèves et aux membres du personnel, sauf s'ils sont parents ou électeurs.

La consultation a rejoint 88 parents, dont 37 du CSSA et 47 du CSCFSA. Ces parents composent 47 % de l'ensemble des gens consultés. **Un peu moins de la moitié des parents**

consultés des deux conseils expriment un appui généralisé en faveur du concept. Ces personnes affirment que les bénéfices pour la communauté francophone dans son ensemble sont tellement significatifs qu'ils n'ont pas de grandes hésitations à aller de l'avant avec le projet. Plusieurs de ces parents et certaines personnes ayant communiqué avec la firme par courriel exprimaient un haut niveau de confiance dans le leadership de leur conseil scolaire respectif. Le fait que les élus et la haute gestion des conseils scolaires appuient cette initiative les sécurise. Ils savent qu'il y aura des compromis à faire au niveau opérationnel et ils sont prêts à se lancer dans la démarche.

Un peu plus de la moitié des parents consultés des deux conseils scolaires expriment un appui généralisé en faveur de la poursuite de l'étude sur le concept. Ces parents veulent voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel cet automne avant de se prononcer définitivement sur le concept. Cela vaut autant pour les parents du CSSA que pour les parents du CSCFSA. Leurs préoccupations sont exactement le miroir les unes des autres. Ils cherchent des réponses notamment à deux enjeux avant de se prononcer.

Le premier enjeu concerne la relation des composantes confessionnelle et non confessionnelle au sein de l'AFR composée. D'une part, les parents du CSSA veulent surtout avoir l'assurance que les consignes de l'évêque n'influenceront pas les écoles publiques et d'autre part, les parents du CSCFSA veulent avoir l'assurance que toutes les dimensions de la catholicité seront protégées dans un système où les catholiques seront en minorité.

Outre cette dimension confessionnelle, les consultations ont aussi révélé un clivage Calgary / hors Calgary. Ce clivage s'exprime par des préoccupations sur l'équité régionale au sein de la nouvelle AFR composée. Ces préoccupations ne sont pas rattachées à la dimension confessionnelle / non confessionnelle.

Il est aussi important de noter que personne n'a dit non au concept par principe ou pour des raisons d'ordre constitutionnel ou législatif, bien que quelques individus se soient abstenus et n'aient pas émis d'opinion. Un parent a lancé la phrase suivante, qui semblait capter les opinions exprimées par plusieurs parents qui veulent se prononcer uniquement après avoir vu le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel : « Je ne veux pas acheter une automobile sans l'avoir vue. »

La conclusion de la firme est la suivante : Suite à l'animation de 12 séances de consultation auxquelles ont participé quelque 180 personnes et suite à l'analyse de 11 courriels reçus, dont certains étaient très détaillés, nous concluons qu'il n'y a pas un appui généralisé en ce moment sur le concept d'une AFR composée dans le Sud de l'Alberta, mais qu'il y a un appui généralisé pour poursuivre l'étude du concept.

6. RÉSULTATS DE CHAQUE SÉANCE DE CONSULTATION

6.1. Représentantes et représentants des conseils d'école

- Date de la rencontre : samedi 9 mai 2009 de 13 h à 16 h
- Endroit : Cité des Rocheuses – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 15 parents, 4 membres du comité de direction et 7 conseillères et conseillers scolaires

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, les parents ont posé 10 questions de clarification.

1. Qui est à l'origine de cette idée? On entend dire que c'est le résultat d'une pression politique du ministre.
2. La *Loi scolaire* dit qu'une école est soit publique ou soit catholique. Comment se gère l'enseignement religieux dans une école publique? Pourquoi les écoles ne sont pas elles-mêmes composées? Dans une école catholique, les élèves pourraient-ils avoir un cours de morale s'ils sont non-catholiques?
3. Pourquoi seulement 7 conseillers dans l'AFR composée?
4. Les parents sont inquiets que l'un côté va assimiler l'autre avec le temps. On craint que le public ou le catholique disparaisse éventuellement si on est composé. Y a-t-il des garanties que cela n'arrivera pas?
5. A-t-on demandé aux AFR du Nord de partager leur expérience? Peut-on apprendre de leurs problèmes?
6. Avez-vous rencontré Mgr Henry? Qu'en pense-t-il?
7. Qui donne la direction religieuse au sein de l'AFR composée?
8. Comment se passeront les choses dans un secondaire conjoint à Calgary? Devra-t-on avoir une école publique ou une école catholique? Un prof de chimie en 10^e comme exemple devra-t-il être catholique?
9. Le directeur général sera-t-il un catholique?
10. Avez-vous fait une étude des forces et des faiblesses des trois AFR composées du Nord de la province?

Les perspectives et le constat des représentantes et représentants des conseils d'école du Conseil scolaire du Sud de l'Alberta

Les représentantes et représentants des conseils des écoles publiques suggèrent que la nouvelle AFR assure une représentation géographique. On craint que les petites écoles soient encore plus invisibles dans un plus grand conseil scolaire. On cherche aussi à en connaître davantage sur les bénéfices pour les élèves. On veut bien comprendre dans la réalité comment l'AFR composée va s'assurer que les décisions liées à la catholicité et s'appliquant aux écoles catholiques n'affecteront pas les écoles publiques. On donne l'exemple de l'utilisation des fonds en provenance des casinos.

Le groupe sent qu'il y a un appui généralisé face au concept d'établir l'AFR composée, mais il exprime les deux préoccupations majeures suivantes :

- Comment protéger les droits des électeurs du système public?
- Comment assurer une représentation régionale au sein de l'AFR composée?

Les perspectives et le constat des représentantes et représentants des conseils d'école du Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta

Les parents trouvent que le document de consultation manque de précision concernant les avantages pour les élèves. On voit les avantages pour la communauté et on comprend comment l'AFR composée augmenterait l'efficacité administrative, mais on ne voit pas les bénéfices pour les élèves.

On comprend que la désignation actuelle des écoles publiques et catholiques ne changera pas. On veut savoir comment se fera la désignation des nouvelles écoles.

On veut mieux connaître les forces et les désavantages des trois AFR composées du Nord de la province. On cherche à mieux connaître les risques pour nos écoles.

Il n'y a pas un appui généralisé. Trois personnes s'expriment en faveur du concept, une personne est indécise et trois personnes veulent avoir plus d'informations avant de donner leur appui.

6.2. Directions des écoles des deux conseils

- Date de la rencontre : mardi 19 mai 2009 de 9 h à midi
- Endroit : Bureaux du CSSA – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 14 personnes dont 8 directions du CSSA et 6 directions du CSCFSA

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, les directions d'école ont posé 10 questions de clarification.

1. Que veut dire le terme *appui généralisé*?
2. Quand on dit, comme exemple, qu'il faut 75 % d'appui, cela comprend-il le point de vue des parents seulement, ou des enseignants, personnel administratif, etc. aussi?
3. Y a-t-il un pourcentage de parents minimum qui doit participer aux rencontres pour que la consultation soit valide?
4. Mon école est de M à 9. Je perds beaucoup d'élèves entre la 6^e et la 7^e parce qu'on n'a pas des grands nombres. Les élèves de 7^e, 8^e et 9^e pourront-ils s'inscrire à Sainte-Marguerite-Bourgeoys, comme exemple, pour s'assurer d'avoir des bons nombres dans les classes? Si oui, pourront-ils être exemptés du cours de religion?
5. Si la consultation est positive en mai, les parents pourront-ils dire non à l'automne s'ils n'aiment pas les réponses opérationnelles?
6. On a deux conventions collectives même si on fait partie de la même association professionnelle. Comment se fera l'intégration? S'il fallait beaucoup de temps à négocier une nouvelle entente collective, l'AFR composée va-t-elle offrir le même temps d'enseignement et la même allocation des ressources?
7. Souvent, peu de gens viennent à des consultations et il arrive que ce soit des gens contre un projet qui se présentent. Va-t-on se fier seulement à ceux qui viennent aux consultations? Pourquoi ne pas faire un sondage auprès des parents ou prendre un vote?
8. Si les élèves du public s'inscrivent dans une école catholique, pourraient-ils avoir un cours de morale?
9. Dans une AFR composée, les parents peuvent-ils faire changer la désignation d'une école, de publique à catholique comme exemple?
10. L'AFR composée va-t-elle décider des livres disponibles dans les écoles? Si oui, la majorité des élus peut-elle imposer son point de vue? Comme exemple, si la majorité des élus sont catholiques, peuvent-ils imposer les points de vue catholiques concernant les livres dans les écoles? On craint que le plus gros conseil puisse imposer son point de vue et sa culture sur le plus petit conseil. On craint alors une dilution graduelle de notre culture.

Les perspectives et le constat des directions des écoles du Conseil scolaire du Sud de l'Alberta

Les directions reconnaissent le bien-fondé du projet qui vise, entre autres, à augmenter le poids politique des francophones du Sud par l'augmentation des nombres dans un conseil. On voit beaucoup de positif dans l'amélioration des services rendue possible dans une AFR composée. On souhaiterait voir un projet secondaire à Calgary pour les élèves de la dixième à la douzième année. On pose des questions concernant la mobilité des professeurs dans un tel projet entre le système catholique et le système public. Un enseignant de chimie, comme exemple, devra-t-il être un catholique?

Les directions comprennent que les écoles désignées catholiques demeureront catholiques et que les écoles désignées publiques demeureront publiques. Elles cherchent à mieux comprendre comment sera structuré le siège social. Plus spécifiquement, elles cherchent à connaître comment se prendront les décisions sur des questions épineuses, telles l'accès aux fonds des casinos et à comprendre comment se vivra la séparation des choses publiques et des choses catholiques. Comme exemple, les réunions des directions d'école commenceront-elles par une prière? Elles se demandent ce qui arrivera au projet si l'évêque se prononce contre la création de l'AFR composée.

Les directions voient que l'AFR composée mènera à des nouveautés avec lesquelles il faudra composer. Comme exemple, y aura-t-il des demandes supplémentaires dans l'AFR composée pour des cours de religion dans les écoles publiques et des demandes d'exemption dans les écoles catholiques?

Les directions expriment un appui généralisé face au concept. On exprime une inquiétude concernant le fait que c'est la nouvelle AFR composée qui sera mise en place qui prendra les décisions et non les gens en place aujourd'hui.

Les perspectives et le constat des directions des écoles du Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta

Les directions des écoles catholiques voient plusieurs éléments positifs dans la proposition de créer une AFR composée. Pour elles, les nombres font la force. Il est logique que les francophones du Sud soient regroupés dans un conseil scolaire comme le permet la législation. L'AFR composée faciliterait le recrutement des élèves, puisque le conseil serait plus visible. Il y aurait un avantage important dans le partage des ressources humaines et on peut prévoir des nombres plus grands au secondaire. Cela permettrait d'organiser plus d'activités en commun au niveau secondaire pour renforcer le sens identitaire des élèves. On reconnaît que chaque conseil a ses forces et que l'AFR composée permettrait de chercher ce qu'il y a de mieux dans les des deux conseils et d'unir ces forces.

Les directions expriment une grande inquiétude concernant le fait que les écoles catholiques seraient minoritaires dans l'AFR composée.

Les directions voudraient préserver les forces actuelles de leur conseil, notamment la culture participative qui favorise la participation de tous les employés aux diverses activités de formation et autres. On voudrait préserver le temps de préparation de leurs enseignantes et enseignants. On trouve important d'impliquer tout le personnel dans les décisions concernant les projets majeurs de chaque école. On voudrait être consulté dans le choix de la direction générale.

Les directions expriment un appui généralisé face au concept. On suggère que la nouvelle AFR composée développe sa mission et sa vision dès le début de son existence.

6.3. Élèves de l'École Les Cyprès (Medicine Hat)

- Date de la rencontre : mardi 19 mai 2009 de 13 h à 14 h 30
- Endroit : École Les Cyprès – Medicine Hat
- Nombre de participantes et participants : 9 élèves présents des niveaux 9 à 12

Synthèse des discussions :

Les 9 élèves présents des niveaux de 9^e à 12^e étaient plutôt intéressés aux opportunités d'amélioration à leur situation actuelle à l'école, par exemple, des options et des cours additionnels, l'agrandissement de l'école (infrastructures) et l'augmentation du nombre d'élèves. Les élèves constataient qu'un système scolaire francophone unifié par une AFR composée aurait une meilleure chance de réaliser ces améliorations comparativement à ce qui est envisageable dans la situation actuelle avec deux conseils scolaires séparés.

Il y avait tout de même des préoccupations face à l'inclusion de l'élément du catholicisme au système scolaire publique, et ceci, pour deux raisons principales :

- Les élèves voulaient surtout que la diversité des religions soit toujours respectée. Ils posaient une question à ce sujet : si la direction générale de l'AFR composée est catholique, est-ce que cette personne adopterait une approche plus catholique pour les écoles publiques? Ils trouvaient important de respecter la diversité des religions des élèves.
- Les élèves voyaient des conflits possibles entre les élus catholiques et les élus publics, qui pourraient possiblement ne pas arriver à s'entendre sur des décisions importantes.

Les élèves voulaient savoir pourquoi l'admission aux écoles francophones est si restrictive? Par exemple, pourquoi ne pas accepter des élèves qui sont dans le programme d'immersion.

Une élève a comparé l'AFR composée à une fleur qui peut fleurir davantage avec des racines plus fortes, mais qui peut également mourir si les deux parties, publique et catholique, n'arrivent pas à bien nourrir sa floraison.

En conclusion, les élèves ont appuyé le concept à l'unanimité et constataient plus de points positifs que de points négatifs.

6.4. Parents des écoles Notre-Dame des Monts (Canmore) et Notre-Dame des Vallées (Cochrane)

- Date de la rencontre : mardi 19 mai 2009 de 19 h 30 à 21 h 30
- Endroit : Nakoda Lodge
- Nombre de participantes et participants : 10 parents dont 7 de l'École Notre-Dame des Monts et 3 de l'École Notre-Dame des Vallées

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, les directions d'école ont posé 11 questions de clarification.

1. Quels sont les inconvénients du projet?
2. On sent qu'on a de la misère à faire entendre notre voix dans un petit conseil. On en aura encore plus dans un grand conseil. Comment sera déterminé le nombre de conseillers scolaires par région?
3. Est-ce que les professeurs d'une école publique pourront enseigner dans une école catholique et vice-versa?
4. Que fait le Nord de l'Alberta? Comment fonctionne le système?
5. Comment voit-on l'augmentation des ressources humaines dans les régions? Comment l'AFR composée va améliorer la qualité de l'enseignement?
6. Quelle sera la fréquence des services pour nos enfants? Va-t-on voir l'animatrice culturelle plus qu'une fois par mois?
7. Peut-on changer le statut d'une école catholique à publique et vice-versa? L'AFR composée et la section publique de l'AFR composée pourront-elles imposer leur volonté et désigner notre école publique?
8. Y a-t-il eu une analyse des avantages et des désavantages dans le Nord de leurs AFR composées? On voudrait voir la liste des avantages et des désavantages.
9. On voit les avantages administratifs de l'AFR composée, mais on ne voit pas les avantages pour les élèves. On voudrait voir les avantages pour les élèves et comment pallier aux désavantages du Nord.
10. La directrice générale ou le directeur général doit-il être un catholique?
11. Quelle est la hiérarchie des décisions dans une AFR composée? Quelle est la juridiction de l'école et celle du conseil scolaire?

Les perspectives et le constat des parents

Les parents de l'École Notre-Dame des Vallées à Cochrane indiquent qu'ils ont tenu une discussion avec leur conseil d'école en préparation à cette consultation. Ils expriment un appui généralisé face au concept et voudraient passer à l'autre étape de l'étude.

D'autres parents indiquent qu'ils ont confiance dans leur conseil scolaire. Si le leadership croit que c'est une bonne idée, ils sont d'accord.

Les parents de l'École Notre-Dame des Monts expriment un appui généralisé pour étudier davantage le concept, mais ne disent pas oui au concept dès maintenant. Ils veulent attendre à l'automne pour voir le modèle de gouvernance et le modèle opérationnel qui seront présentés. « Je ne veux pas acheter une automobile que je n'ai pas vue. » On suggère au comité de direction de présenter les leçons apprises dans le Nord avec leurs expériences de conseils

composés et on veut voir un projet plus étoffé. On veut surtout voir les avantages pour les élèves. On veut savoir s'il y aura une date définitive où on pourra dire oui ou non.

Les parents ont demandé les opinions des deux directions d'école sur place. Elles ont donné leurs opinions personnelles. Les deux directions appuient le projet pour les raisons suivantes. Les plus grands nombres d'élèves rendront possible l'offre de plus de services culturels et de plus d'activités avec les communautés. Le plus grand avantage pour les élèves sera de faire partie d'une plus grande communauté et non seulement d'un petit groupe. Cela est important pour le renforcement de la fierté d'être francophone. Les directions et les enseignants croient que la rétention des élèves sera augmentée dans l'AFR composée. Un milieu restreint fonctionne quand les enfants sont jeunes, mais en vieillissant, ils veulent faire partie d'un plus grand groupe et se trouver dans des écoles où ils ont des équipes sportives et des activités parascolaires.

6.5. Personnel des administrations centrales des deux conseils scolaires

- Date de la rencontre : mercredi 20 mai 2009 de 9 h à midi
- Endroit : Bureaux du CSSA – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 19 employés et les 2 directions générales

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, le personnel a posé deux questions de clarification.

1. Si des élèves du public s'inscrivent dans une école catholique parce qu'il n'y a pas d'école publique dans leur région, seront-ils dispensés du cours de religion?
2. Comment se fera la désignation des électeurs catholiques et publics pour élire les 7 conseillères et conseillers scolaires?

Les perspectives et le constat de l'équipe du CSSA

Dans le cadre de ce processus, il faut s'assurer de respecter toutes les parties. Personne ne doit se sentir brimé et il faut faire preuve d'ouverture d'esprit. Il serait bon de voir quelles erreurs ont pu être commises dans des situations semblables dans le passé, afin d'éviter de les reproduire.

Des expertises ont été développées au sein de chaque conseil. Le fait de se regrouper pourrait nous permettre de faire plus de choses, d'être plus efficaces dans nos tâches et d'être meilleurs dans ce que nous faisons. Nous pourrions offrir plus de services à nos élèves. Par exemple, en adaptation scolaire, le système pourrait être développé et amélioré. Il sera plus facile d'organiser des services et d'attirer des spécialistes dans un grand conseil. On pourrait aussi mettre en place un système d'éducation des adultes et des bibliothèques accessibles à la communauté.

On reconnaît qu'il faudra relever des défis, dont les suivants, à titre d'exemples : Comment répondre aux priorités en matière d'infrastructures? Est-ce qu'un conseil sera favorisé par rapport à l'autre? On sait que les parents veulent une éducation francophone dispensée dans des écoles adéquates.

Du côté financier, les deux conseils sont dans une situation semblable, donc on ne voit pas de défi.

On voudrait que la structure administrative soit propre à nous et conçue sur mesure selon les besoins.

En termes pratiques, il faudra prévoir comment agencer les contrats des employés, les conventions collectives, le transport. On voudrait une approche de collaboration et non de concurrence dans la réorganisation des postes. On souhaiterait que tous les employés demeurent, mais ce sera peut-être dans des postes différents. Il faudra unifier toutes les tâches.

L'équipe administrative exprime un appui généralisé face au concept de l'AFR composée.

Les perspectives et le constat de l'équipe du CSCFSA

L'équipe administrative du conseil catholique partage les perspectives suivantes concernant le projet. Elle pose une série de questions d'ordre pratique : Comment sera désigné le poste de direction générale? Sera-t-il catholique ou non? Y aura-t-il un poste supérieur qui verra à la catholicité? Y aura-t-il une équipe de transition? Qu'arrivera-t-il aux deux fonds de réserve?

L'équipe administrative voudrait que la nouvelle structure administrative soit en place avant les élections de la première AFR composée. On suggère que les deux directions générales actuelles participent aux entrevues pour les postes dans la nouvelle structure. On cherche une formule où tous gagneront. On voudrait que les gens puissent préserver leurs salaires et leurs avantages sociaux. On veut savoir si l'ancienneté sera considérée dans la désignation des postes.

L'équipe exprime un appui généralisé face au concept et cherche des réponses aux questions posées le plus rapidement possible.

6.6. Élèves de l'École La Vérendrye (Lethbridge)

- Date de la rencontre : mercredi 20 mai 2009 de 13 h à 14 h 30
- Endroit : École La Vérendrye – Lethbridge
- Nombre de participantes et participants : 8 élèves des niveaux 10 et 11

Les élèves ont posé 8 questions de clarification.

1. Y a-t-il des changements pour les élèves? On voit plus de changements pour les professeurs / l'administration que pour les élèves. Va-t-on être obligé de prendre un cours de religion?
2. Pourrait-on possiblement offrir plus d'options pour les élèves? Présentement, on n'a pas beaucoup de choix de cours. On aimerait avoir l'art dramatique / le théâtre, la poterie, les arts, la musique, la mécanique. On a seulement un cours de sciences (biologie) alors que les autres sciences, telles que physique, chimie, etc. sont nécessaires pour l'admission dans plusieurs programmes universitaires.
3. Pourrait-on avoir plus de contacts avec les autres écoles (sorties, activités, sports, etc.)?
4. Est-ce qu'il aurait un cours de religion dans les écoles publiques?
5. Est-ce que ce serait plus difficile d'élire les conseillers / conseillères si on ne les connaît pas?
6. Comment est-ce que la direction générale sera choisie?
7. On pourrait avoir plus d'élèves, ce qui voudrait dire plus d'options pour les élèves.
8. Les conseillères et conseillers catholiques et publics pourraient avoir une divergence d'opinions / de philosophie, donc des conflits seront-ils possibles lorsqu'ils devront prendre une décision ensemble?

Les perspectives et le constat des élèves

Les élèves étaient plus intéressés à l'amélioration de la situation actuelle de leur école : plus d'options pour les élèves et plus d'interaction entre les écoles francophones. Les élèves constataient que la nouvelle AFR composée engendrerait plus de changements pour les professeurs et l'équipe administrative du conseil scolaire que pour eux, les élèves. Cependant, on exprimait l'espoir qu'un tel changement pourrait engendrer des améliorations pour la vie éducative des élèves, tels que plus de sorties avec autres écoles et plus d'options de cours / de programmes. On croit que ces améliorations ne seraient probablement pas réalisées à court terme et donc que les élèves actuels ne seraient personnellement pas affectés par le changement proposé.

Il a été question que la nouvelle structure puisse affecter la complexité de l'élection des conseillères et conseillers scolaires et on se demandait comment s'assurer que les élus catholiques et les élus publics puissent bien s'entendre suite aux élections.

Il y avait aussi des préoccupations face à l'aspect catholique : certains se demandaient si un cours de religion catholique deviendrait obligatoire dans les écoles publiques, ce à quoi certains élèves s'opposaient vivement. On se demandait aussi si des parents seraient possiblement offusqués d'avoir des écoles catholiques au sein de l'AFR composée, jusqu'au point de retirer leurs enfants du système scolaire francophone.

Les élèves ont, à l'unanimité, donné leur appui au concept de l'AFR composée, car ils constataient qu'un système scolaire francophone unifié par une AFR composée avait de meilleures chances de réaliser des améliorations pour leur école et pour les élèves.

6.7. Parents des écoles La Source (Calgary) et Beausoleil (Okotoks)

- Date de la rencontre : mercredi 20 mai 2009 de 19 h 30 à 21 h 30
- Endroit : École La Source – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 8 parents dont 7 de l'École La Source et 1 de l'École Beausoleil

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, les parents ont posé 11 questions de clarification

1. Les autres conseils dans le Nord ont-ils commencé unis ou ont-ils commencé comme nous, distincts, pour ensuite s'unir?
2. Qu'est-ce qu'on prévoit comme difficultés?
3. La décision dépend-elle seulement des parents ou de l'évêque aussi?
4. Pourra-t-on avoir des fonds de casino dans nos écoles publiques ou devons-nous suivre la consigne de l'évêque?
5. L'évêque aura-t-il un pouvoir décisionnel sur les écoles publiques?
6. Si le directeur général est un catholique, peut-il empêcher l'enseignement d'un cours sur l'évolution de Darwin? Aura-t-il une influence sur le curriculum de l'école publique?
7. Comment se fait la prise de décision au conseil scolaire?
8. On constate qu'il y aura peu de changements pour les élèves. Les professeurs ont-ils des préoccupations? Comme exemple, l'établissement de l'AFR composée affectera-t-il les politiques d'embauche? Exemple : si une professeure a un enfant suite à des traitements in vitro, pourra-t-elle enseigner dans une école de l'AFR composée?
9. Cela ira-t-il jusqu'à influencer l'embauche des professeurs dans le système public? C'est notre crainte.
10. On comprend qu'il y aura 7 conseillers et qu'ils seront désignés au prorata des électeurs. Si on aboutit avec 3 catholiques et 4 publics comme exemple, y aura-t-il des débats et des votes divisés selon la confessionnalité des gens? Cela pourrait conduire à une animosité.
11. Chaque conseil a des problèmes de recrutement de personnel spécialisé, par exemple en orthophonie. Est-ce parce qu'on n'a pas l'argent ou on n'a pas les ressources humaines dans le Sud de l'Alberta?

Les perspectives et le constat des parents

Les parents apprécient beaucoup le concept de travailler ensemble comme francophones. Un parent a indiqué qu'il a trouvé bizarre la concurrence entre les deux conseils pour recruter leurs enfants lorsqu'ils sont arrivés à Calgary. On note que le projet vise à rassembler les francophones. Les parents indiquent qu'entre citoyens, tous les francophones sont unis, mais que les écoles les divisent sur une base religieuse. L'AFR composée a un avantage important : les francophones sont rassemblés tout en respectant les choix des parents en termes d'écoles confessionnelles ou publiques.

Les parents comprennent que si les écoles demeurent distinctes, établir l'AFR composée n'a pas d'impact sur les élèves en termes de confessionnalité.

Les parents cherchent à comprendre comment se fera la séparation des décisions entre les composantes publique et catholique de l'AFR composée. Ils comprennent qu'il y aura une

corporation catholique qui prendra les décisions sur les enjeux catholiques. On donne un exemple concret, soit l'usage des fonds des casinos. L'évêque a donné la consigne que les écoles catholiques ne doivent pas utiliser ces fonds. Les écoles publiques utilisent ces fonds. Dans l'AFR composée, il est possible de prévoir que les élus de l'AFR adoptent à l'unanimité une politique qui dit que les écoles publiques de langue française pourront accéder aux fonds des casinos, mais que la corporation catholique adopte une politique interdisant aux écoles catholiques d'utiliser ces fonds. Cela voudrait dire que les élus catholiques voteraient en faveur de l'utilisation des fonds de casino pour les écoles publiques lorsque l'AFR tiendra le vote, mais qu'ils voteraient contre l'utilisation de ces fonds dans les écoles catholiques lorsque la corporation catholique tiendrait le vote. Cela sera-t-il possible? On donne un autre exemple, celui du vaccin contre le virus du papillome humain.

Les parents expriment un appui généralisé en faveur du concept de l'AFR composée, sans condition. Ils ont exprimé leurs craintes, mais croient que le concept est bon. Ils émettent le souhait que les gens évitent des chicanes de basse-cour et visent le plus grand bien de la communauté francophone.

6.8. Parents de l'École La Vérendrye (Lethbridge)

- Date de la rencontre : mercredi 20 mai 2009 de 19 h à 20 h 30
- Endroit : École La Vérendrye – Lethbridge
- Nombre de participantes et participants : 11 parents

Les parents ont posé 23 questions de clarification.

1. Quels types de services additionnels sont prévus pour les écoles?
2. Est-ce qu'il y aura un cours de religion ou un cours de morale dans l'école publique?
3. Est-ce que les deux conseils scolaires partagent déjà des ressources?
4. Une diapositive indique que l'objectif est d'offrir une meilleure éducation tandis que l'autre diapositive indique qu'il y a aura peu de changements dans les écoles – n'est-ce pas une contradiction?
5. Est-ce qu'une des plus grandes raisons pour procéder est au niveau budgétaire?
6. Comment est-ce que ceci va amener plus de services? Parce que s'il y a une fusion, certains de l'équipe auront certainement à partir (seront congédiés)?
7. On coupe le nombre de conseillers de 10 à 7, mais on ne connaît pas la proportion entre catholique et public, ni la représentation en région. Présentement, on a deux des élus de Lethbridge et avant, il y en avait seulement un. Va-t-on perdre la représentation actuelle de la région de Lethbridge?
8. Est-ce seulement les élus catholiques qui vont voter sur certains dossiers, par exemple le vaccin des filles?
9. Quelle serait la situation si un groupe de parents demandait que l'école devienne catholique?
10. Quels sont les désavantages?
11. Est-ce que les parents catholiques mettent la priorité sur la francophonie ou sur le catholicisme? On aimerait savoir ce que les parents catholiques ont dit à leurs rencontres.
12. On aimerait connaître la structure administrative de l'AFR composée – comment est-ce que les professeurs seront appuyés?
13. Est-ce que la philosophie des deux conseils scolaires est la même? Est-ce qu'elles se marient bien ensemble?
14. Quel est le pire qui pourrait arriver?
15. Comment est-ce que la représentation au conseil sera déterminée?
16. Est-ce que la représentation va être déterminée avant que les parents appuient ou non le concept?
17. Il existe des différences entre les écoles urbaines et les écoles non urbaines. Est-ce que ces différences vont être respectées par l'AFR composée? La démographie et le contexte social sont différents; par exemple, il n'y a pas d'école le vendredi après-midi à Lethbridge.
18. Les conventions collectives des professeurs catholiques et des professeurs publics ne sont pas pareilles. Quelle sera la convention collective sous l'AFR composée?
19. Si les écoles des deux conseils scolaires ne sont pas au même niveau en termes de ressources (par exemple ordinateurs, *smartboards*, etc.), est-ce que le budget va être consacré aux écoles plus démunies jusqu'à ce que toutes les écoles soient plus égales?

20. Les écoles catholiques sont concentrées à Calgary, alors comment est-ce que les régions vont figurer dans la détermination de la représentation au conseil? Est-ce que la région de Calgary va automatiquement avoir plus de représentation?
21. Qu'est-ce qui a commencé ce processus?
22. Est-ce que les professeurs pourraient transférer entre les deux types d'écoles? Le développement professionnel des professeurs serait augmenté s'ils pouvaient travailler dans toutes les écoles.
23. Est-ce que la direction générale doit être catholique?

Les perspectives et constats des parents

Les parents présents à la rencontre de l'École La Vérendrye à Lethbridge étaient plutôt préoccupés par le modèle de représentation au sein de l'AFR composée, ne voulant surtout pas perdre leur niveau actuel de représentation au conseil scolaire (deux représentants de Lethbridge), et ne voulant pas que ce changement engendre un compromis au niveau des particularités régionales de Lethbridge (par exemple, il n'y a pas d'école le vendredi après-midi).

Ils constataient qu'il existe des différences importantes entre les régions urbaines et non urbaines et voulaient s'assurer que leur région serait représentée de façon appropriée au sein de la nouvelle AFR composée. Une de leurs inquiétudes était la concentration des écoles catholiques dans la région de Calgary et donc la possibilité d'avoir une représentation urbaine plus forte que la représentation non urbaine.

Ils sont surtout intéressés à revoir le modèle de gouvernance et la structure administrative que le comité de direction présentera cet automne. L'équité entre les régions a été la préoccupation la plus importante, suivie de l'équité entre les élus catholiques et les élus publics.

Suite aux discussions, les parents ont accordé leur appui, à unanimité, pour poursuivre avec les plans d'une AFR composée. Cependant, leurs commentaires indiquaient qu'ils se réservaient le droit de retirer cet appui suite à la consultation de l'automne où ils recevront les détails au sujet du modèle de gouvernance et de la structure administrative de l'AFR composée.

6.9. Élèves des écoles de la Rose sauvage et Sainte-Marguerite-Bourgeoys

- Date de la rencontre : jeudi 21 mai 2009 de 13 h à 14 h 30
- Endroit : École Sainte-Marguerite-Bourgeoys
- Nombre de participantes et participants : 26 élèves dont 13 du CSSA et 13 du CSCFSA

Les élèves ont posé 11 questions de clarification.

1. Est-ce que les catholiques pourraient perdre leurs privilèges (par exemple, présentement, on admet seulement les catholiques)?
2. C'est quoi la différence si l'AFR est composée ou non?
3. Comment sera organisée la représentation catholique et publique au niveau des élus?
4. Il y a 10 conseillers scolaires au total en ce moment et on doit seulement en avoir 7 au maximum dans l'AFR composée, alors qu'est-ce qui arrivera aux 3 de surplus?
5. Est-ce qu'il y aurait un vote pour les 7 conseillers / conseillères?
6. Comment est-ce que les conseillers seront élus ou réduits de 10 à 7?
7. Comment est-ce que ce serait plus facile de gérer 13 écoles ensemble au lieu de 9 et 4 écoles dans deux conseils scolaires distincts?
8. Est-ce qu'il y aurait seulement une direction générale ou deux?
9. C'est quoi l'intérêt des élèves d'être à l'intérieur d'une AFR composée au lieu de deux conseils scolaires séparés?
10. Quels seraient les gros changements au niveau de l'enseignement ou au niveau du financement si on est dans l'AFR composée?
11. Comment choisir les 3 écoles qui ne feront plus partie de l'AFR composée? (Note : Cette personne croyait que chaque école avait un conseiller scolaire, d'où le sens de sa question.)

Les rapports de chaque groupe

Les perspectives et constats des élèves de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys

Les élèves voyaient des opportunités intéressantes à rassembler tous les élèves francophones du Sud de l'Alberta dans un seul conseil et faire des activités qui incluent l'ensemble des élèves. Les élèves constataient qu'il n'y aurait pas beaucoup de changements aux écoles existantes, sauf que toutes les écoles seraient sous un même toit administratif. Les élèves indiquaient que la communauté francophone serait plus unie et plus forte et pourrait ressembler davantage à la communauté francophone du Nord de l'Alberta. La fierté de la francophonie augmenterait. Enfin, il y aurait plus de ressources à consacrer aux écoles et aux élèves.

Il y avait un appui généralisé en vue de poursuivre le projet de l'AFR composée.

Les perspectives et constats des élèves de l'École de la Rose sauvage

Les élèves indiquaient que l'AFR composée serait plus efficace au niveau des finances (élimination de dédoublement de postes) et que l'organisation du système francophone serait plus facile. Les élèves indiquaient que les ressources libérées pourraient augmenter les services pour les élèves. On aimerait voir une école secondaire avec une aile catholique et une

aile publique. Les élèves concluent que les changements apportés par l'AFR composée seraient plus au niveau administratif qu'au niveau des écoles.

Il y avait un appui généralisé en vue poursuivre le projet de l'AFR composée.

Discussion en plénière

Les élèves présents des écoles Sainte-Marguerite-Bourgeoys et de la Rose sauvage s'intéressaient beaucoup aux améliorations que l'AFR composée pourrait engendrer, tant au niveau de leur école, en termes d'activités et d'options additionnelles pour les élèves, qu'au niveau de la communauté francophone du Sud de l'Alberta. Les élèves voyaient une occasion importante de rassembler et d'unifier la communauté pour qu'elle devienne plus forte, en parallèle avec la communauté francophone du Nord de l'Alberta.

L'occasion de pouvoir rassembler les élèves francophones de toutes les écoles du Sud de l'Alberta pour des activités communes, des cours en commun, etc. plaisait aux élèves, ainsi que la possibilité de créer un système scolaire plus attrayant pour le 2^e cycle, soit avec plus d'options ou avec une école secondaire commune constituée d'une aile publique et d'une aile catholique.

Les élèves étaient aussi conscients des aspects politiques qui pouvaient être produits par la création d'une AFR composée, telle que la réduction du nombre total de conseillères et conseillers scolaires et l'élément de représentation au sein du conseil de l'AFR. Bien qu'ils comprenaient que l'unification des deux conseils scolaires renforcerait le pouvoir et la voix politique de l'ensemble de la francophonie, les élèves étaient curieux de savoir comment la représentation du conseil serait déterminée, notant que la proportion des élus catholiques et des élus publics devrait être équitable pour les deux parties.

Les élèves constataient qu'une AFR composée produirait des gains d'efficacité au niveau administratif (organisationnel / financier) et que ces gains d'efficacité seraient bénéfiques pour les écoles et les élèves, car il y aurait plus de ressources disponibles, plus d'options et plus d'activités dans les écoles. Les élèves étaient aussi conscients que les changements les plus significatifs seraient plutôt au niveau administratif de l'AFR composée que dans leurs écoles.

6.10. Parents des écoles La Rose sauvage, Airdrie, du Nord-Est et Terre des Jeunes

- Date de la rencontre : jeudi 21 mai 2009 de 19 h 30 à 21 h 30
- Endroit : École La Rose sauvage – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 18 parents

Les parents ont posé 40 questions de clarification.

1. Est-ce que les consultants ont été embauchés par les deux conseils scolaires?
2. Est-ce que l'évêque a été consulté?
3. Les parents qui sont catholiques ne peuvent pas voter pour les conseillers publics? Même chose que pour les taxes : on ne peut pas transférer les taxes à moins de se déclarer non-catholique? Est-ce bien cela?
4. Est-ce que les écoles secondaires pourront être jumelées (catholique / publique)? Pourquoi est-ce que le taux de rétention est si bas pour le 2^e cycle?
5. Est-ce que la volonté du conseil catholique est de travailler ensemble pour le 2^e cycle?
6. Si on avait une AFR composée, est-ce que les équipes sportives des écoles publiques pourraient jouer contre celles des écoles catholiques?
7. Est-ce qu'il y a une crainte que si l'évêque n'approuve pas l'AFR composée, le conseil catholique va se retirer? Par exemple, si l'évêque ne donne pas son appui, il pourrait enlever la désignation de l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys, alors on ne devrait pas vendre un rêve qui ne pourrait être réalisé sans l'appui de l'évêque.
8. En ce qui concerne le partage de professeurs / cours en commun, est-ce que les professeurs n'ont pas besoin d'être catholiques pour enseigner dans les écoles catholiques?
9. Est-ce que les profs vont perdre leur ancienneté, leurs pensions, etc. si on avance avec une AFR composée?
10. Comment allez-vous mesurer que vous avez un appui généralisé? Est-ce majoritaire, 75 %, 80 %?
11. Est-ce qu'il y aura un vote à l'automne lors de la 2^e consultation?
12. Quel serait le processus de désignation? Pour la désignation des écoles existantes, est-ce qu'on doit se prononcer à nouveau?
13. Est-ce qu'avec l'AFR composée, les professeurs catholiques auront plus de mobilité parce que c'est seulement eux qui peuvent travailler dans les deux types d'écoles? Comment est-ce que ceci pourrait être réglé pour ne pas désavantager les professeurs non-catholiques?
14. Est-ce que les parents catholiques seront dérangés par le fait qu'un professeur non-catholique pourrait enseigner à leurs enfants?
15. Pourquoi seulement se concentrer sur un jumelage pour les écoles secondaires – pourquoi pas aussi les plus petites écoles élémentaires, par exemple La Source / La Paix?
16. Est-ce que le nombre de conseillers / la représentation seront déterminés au début de l'AFR et ensuite seront figés?
17. Est-ce qu'il y a une élection chaque année?
18. Est-ce qu'un groupe de parents pourrait influencer les votes?
19. Si une raison principale est plus de ressources pour les élèves, est-ce qu'il y a un chiffre magique du nombre d'élèves qui garantira une augmentation de ressources?

20. Qu'est-ce qui arrivera aux fonds des casinos dans l'AFR composée, étant donné que les écoles catholiques ne peuvent pas y participer à Calgary? Est-ce que ceci sera dans votre plan de l'automne? Les casinos représentent beaucoup de revenus pour les écoles publiques.
21. Est-ce que le directeur général doit être catholique?
22. Qui détermine la réponse pour des questions qui touchent le catholicisme (par exemple les vaccins pour les filles)? Est-ce que c'est l'évêque qui décide?
23. Est-ce qu'il y a des écoles publiques dans les AFR composées au Nord?
24. Avez-vous pleine confiance en la bonne volonté des deux conseils scolaires? Dans le futur, est-ce qu'il pourrait y avoir des défis, par exemple une désignation d'école? Qu'est-ce qui pourrait faire que ça ne marche pas?
25. Est-ce que le partage de ressources ne pourrait pas se faire sans une AFR composée?
26. Quelle est la date limite pour le faire ou pour arrêter?
27. Est-ce que le modèle présenté cet automne pourrait être discuté par l'ensemble des parents (parents catholiques et publics ensemble)?
28. Est-ce que les parents peuvent refuser à l'automne?
29. Est-ce que la consultation d'automne va inclure un plan à court terme, moyen terme et long terme avec des objectifs précis pour chaque période?
30. Est-ce que l'objectif est d'attirer plus d'élèves francophones dans le système scolaire francophone? Si oui, est-ce qu'il y aura un plan de marketing en place?
31. On craint que les parents catholiques puissent se séparer de l'AFR composée. Si ceci arrive, quelle serait la situation?
32. Est-ce que le focus est de protéger les droits des deux côtés (catholique / public) ou bien est-ce que le focus est d'offrir une meilleure éducation aux élèves? Il ne faudrait surtout pas se retrouver avec un conseil paralysé, donc la structure et le focus sont très importants.
33. Les élèves du 2^e cycle sont au cœur de cette démarche – est-ce que vous avez pensé à la perméabilité du catholicisme dans l'enseignement?
34. Est-ce que les parents vont avoir accès au rapport de la première consultation? On serait surtout intéressés aux commentaires des parents catholiques.
35. Le document de consultation a besoin de plus de rigueur. Il manque les avantages et les désavantages à court terme et à long terme; on voudrait comparer les AFR du Nord avec une AFR composée dans le Sud. On aurait besoin de ces informations avant de pouvoir se prononcer sur le concept.
36. Comment peut-on se prononcer sur un concept qui n'est pas détaillé?
37. Quel est le but de cette démarche? Ce devrait être pour augmenter le nombre d'élèves et est-ce que ce but sera réalisé avec une AFR composée versus deux conseils? Quel est le potentiel de cette augmentation du nombre d'élèves? Si on ne peut pas augmenter le nombre d'élèves, quel serait le but de faire une AFR composée? On serait même satisfait si le niveau de rétention au secondaire pouvait être amélioré.
38. Combien de dollars vont être libérés? Pour l'efficacité, on aimerait savoir le comment, le quoi, les buts spécifiques, etc.
39. Est-ce que les enseignantes et enseignants ont été consultés?
40. On doit s'assurer que le côté public ne sera pas « annexé » au catholique; les deux doivent être égaux. Il ne devrait y avoir aucune restriction, basée sur la religion de la personne, au niveau de l'embauche du personnel au bureau central, du personnel de soutien ou enseignant, mais avec bien entendu une « protection » au niveau des écoles catholiques quant au personnel engagé spécifiquement pour ces écoles. Cette protection doit être très clairement écrite, mais ne doit en aucun cas avoir préséance sur

la constitution du conseil francophone. Un conseil francophone pour tous est un avantage définitif pour les élèves, pour tout le personnel et pour toute la communauté en général.

Les perspectives et constats des parents

La discussion parmi les parents était plutôt concentrée sur la façon de concrétiser les bénéfices de l'AFR composée, par exemple :

- comment le partage de ressources pourrait se réaliser;
- comment le 2^e cycle (surtout) pourrait être avantage;
- comment l'AFR serait plus efficace;
- comment le niveau de ressources dans les écoles pourrait être augmenté;
- comment l'AFR composée pourrait augmenter le nombre d'élèves dans les écoles francophones.

Il y avait un peu d'inquiétudes au sujet de l'aspect catholique, les parents voulant s'assurer de la bonne volonté des deux parties (catholique et publique) de vouloir collaborer ensemble. Certains parents voulaient s'assurer que les professeurs aient accès au même niveau d'opportunités, de façon à ce que les membres du personnel qui ne sont pas de foi catholique ne soient pas désavantagés. Certains parents ont indiqué une inquiétude face à l'influence que l'évêque pourrait avoir sur la démarche actuelle et sur des dossiers qui toucheraient les écoles publiques, par exemple les casinos et les vaccins.

Il y avait un manque de clarté pour les parents concernant le but ultime de la démarche de l'AFR composée et sur la possibilité de réaliser aussi bien les objectifs sans une AFR composée. Les parents étaient surtout intéressés à avoir un plan avec des buts spécifiques et détaillés.

À la fin de la rencontre, tous les parents présents, sauf un, ont accordé leur appui généralisé à la poursuite de l'étude du concept de l'AFR composée. L'appui des parents était conditionnel à la revue du plan à l'automne. Un parent a indiqué qu'il avait besoin de recevoir les détails du plan avant de pouvoir se prononcer.

6.11. Parents des écoles Sainte-Marguerite-Bourgeoys et Notre-Dame-de-la-Paix

- Date de la rencontre : jeudi 21 mai de 19 h 30 à 21 h 30
- Endroit : École Ste-Marguerite-Bourgeoys – Calgary
- Nombre de participantes et participants : 37 parents, dont environ 75 % de l'École Ste-Marguerite-Bourgeoys et 25 % de l'École Notre-Dame-de-la Paix

Après la présentation des faits saillants du document de consultation, les parents ont posé 14 questions de clarification.

1. Les écoles catholiques seront-elles autonomes pour les politiques catholiques?
2. On comprend que les écoles primaires doivent être soit catholiques, soit publiques. Pourrait-on former une seule école secondaire à Calgary?
3. On craint que l'on puisse perdre notre droit aux écoles catholiques comme on l'a perdu au Québec.
4. Même avec le primaire, on ne peut pas mêler le catholique et le public. Est-ce bien cela?
5. Si le projet va de l'avant, serait-il possible que les écoles publiques aient accès aux fonds des casinos et non les écoles catholiques au sein de la même AFR.
6. Quelle est la vraie raison du rapprochement? Est-ce pour l'efficacité, les bénéfices financiers ou autres encore? Quelle est la situation financière des deux conseils aujourd'hui?
7. Les enseignants pourront-ils s'entraider dans l'AFR composée?
8. Fait-on cela pour sauver des coûts?
9. On veut avoir plus d'options dans nos écoles. Qu'est-ce qui va s'améliorer concrètement dans nos services? Va-t-on embaucher du nouveau personnel?
10. On doit avoir l'appui de l'évêque pour désigner une école catholique. C'est lui qui donne la Charte de l'école. Peut-on s'attendre à ce qu'il fasse cela s'il s'oppose à l'AFR composée?
11. Je comprends bien que la raison de la création de l'AFR composée est d'améliorer la communauté francophone minoritaire. Je comprends bien cela. Je n'ai rien entendu concernant le renforcement de la communauté catholique dans le projet. Y a-t-il quelque chose dans ce projet qui va renforcer la catholicité?
12. La décision est-elle déjà prise? Qui va la prendre et quand?
13. Y a-t-il des aspects négatifs au projet?
14. Quels sont les désavantages pour nous? Comme exemple, les directives de l'évêque sur les casinos seront-elles affectées par l'AFR composée?

Les perspectives des parents et le constat

Les parents tiennent à ce que la catholicité soit préservée dans les écoles. On cherche une garantie à cet effet et on exprime plusieurs inquiétudes. On voit que le projet va avantager la communauté francophone, mais on ne voit pas comment le projet va renforcer le volet catholique. On pose des questions sur la position de l'évêque, puisque c'est lui qui accorde la Charte à l'école catholique. On questionne le bien-fondé de cette étude et on voudrait savoir quels sont les motifs pour ouvrir ce débat.

Plusieurs parents expriment un appui face au projet et n'ont aucune réserve. D'autres expriment un appui pour poursuivre la démarche, mais veulent attendre la consultation de l'automne avant de se prononcer. Ils veulent voir la structure de gouvernance et le modèle opérationnel. Ils

veulent voir un dossier plus étoffé avec des chiffres à l'appui, une comparaison avec la situation existante dans le Nord de la province et les avantages et inconvénients avant de donner un oui définitif.

Le constat est le suivant : il n'y a pas un appui généralisé face au concept, mais un appui généralisé à la poursuite de l'étude. On veut voir le modèle de gouvernance et la structure opérationnelle cet automne. Si les gens disent non cet automne, on voudrait que le tout s'arrête. Les gens veulent savoir quel est le point de non-retour dans le processus décisionnel.

6.12. English Consultation Session – Section 23 Entitled Parents

Note : Nous présentons ce rapport en anglais.

- Date of session: Saturday May 23, 2009, 10:00 a.m. – noon
- Venue: Offices of the Conseil scolaire du Sud de l'Alberta (Calgary) with video-conference links to the following schools: École Le Ruisseau (Brooks), École LaVérendrye (Lethbridge) and École Les Cyprès (Medicine Hat)
- Number of participants:
 - Calgary: 5 parents - 4 Public school supporters and 1 Catholic
 - Brooks: 1 parent - Public
 - Lethbridge: 3 parents - Public
 - Medicine Hat: 0 parents

The participants asked 7 clarification questions.

Lethbridge

1. The Board size goes from 5 trustees each, 10 in total, to 7 trustees, therefore the population of 1,000 students now covered by 5 trustees will double. We are concerned about areas like Brooks, Medicine Hat and Lethbridge, which have a small francophone population that grows more slowly, whereas the francophone population in Calgary has the ability to grow quickly. We currently have 2 trustees from Lethbridge. Therefore, how will the needs of non-urban southern Alberta francophones be met if it is representation by population?

Calgary

2. I am concerned about the use of resources: how will those resources be shared? Will the Catholic Board use only resources of catholic faith or use public school resources that are non-Catholic?

Brooks

3. We have heard how one Board will make a stronger francophone community and better use of resources, however we have not heard as much about how this will make the students stronger – such as sports, resources for schools, videoconference, etc.
4. If the schools cannot be combined, can we at least combine the students to make sports teams – we currently don't have enough students to form a basketball team, for example. Would we be able to combine licenses through sports associations and join schools to make one team?
5. In terms of IT equipment, will both Boards use the same technology which is compatible, for example, one IT department; will we be all talking the same language when it comes to technology?

Lethbridge

6. Will there be blended scheduling throughout all of the schools? There is a unique situation in rural schools that don't blend well with urban centers. There was already a split between rural and urban philosophies a few years back. Will those two philosophies stay intact?
7. Obviously, the catholic and public schools have different versions of their mission statements. Will the philosophies and mission statements of the catholic / public schools be blended?

Perspectives about the blended francophone regional authority

Catholic / public parents met separately with their respective superintendant / trustees to discuss their perspectives.

Catholic parent

The main issue is resources: we lost resources when we transferred from the English Catholic Board and do not want to lose our current level of resources. We are looking to get some back. In Sainte-Marguerite-Bourgeoys, each child from Grade 6 and up have their own laptop that he / she brings home / school with them – we do not want to lose this because we know that the public schools do not have this.

If those things are addressed, I have no problems going forward with a Blended Board.

Public parents

There is a general consensus that this is a good project to go forward with, if we can maintain current levels of technology. There should be no disadvantage for schools, for example, not bringing other schools up to speed at the detriment of others. We like what a blended board can do to help grow the francophone community within an English majority community.

With respect to catholicity, we would want to ensure that "francophone" would be the main priority.

We want to ensure that the Catholic Bishop could not influence issues that would affect public schools.

6.13. Personnel des écoles du CSCFSA

Le directeur général, monsieur Florent Bilodeau, a animé des séances de consultation avec le personnel des écoles Notre-Dame-de-la-Paix (NDP), Notre-Dame des Monts (NDM), Notre-Dame des Vallées (NDV) et Sainte-Marguerite-Bourgeoys (SMB) et a remis le rapport suivant.

Il y a un appui généralisé de la part du personnel des quatre écoles.

Les domaines qui préoccupent le personnel des écoles en particulier sont les suivants :

- Comment et quand les conventions collectives seront réaménagées et intégrées l'une aux autres? L'inquiétude est de ne pas être des perdants. Le personnel fait confiance au comité de direction afin d'inclure une clause précise sur cette question dans le projet de restructuration.
- Les membres du personnel ne veulent pas perdre le climat de partenariat et de respect mutuel qui a été établi durant les trois dernières années entre le personnel des écoles et le bureau central et le conseil. Ils aiment être considérés comme les meilleurs alliés du conseil scolaire. Ils préfèrent utiliser le mécanisme de négociation à la satisfaction des parties comme moyen de construire une approche constructive au développement du mieux-être de leur conseil scolaire et pour régler les différends qui peuvent se présenter.
- Les membres du personnel ne veulent pas voir la disparition des écoles catholiques.
- Les membres du personnel veulent s'assurer qu'il y aura toujours un nombre équitable de conseillers catholiques au sein du conseil de l'AFR composée.
- Les écoles NDM et NDV veulent que les spécificités de leur communauté (rurale) soient toujours reconnues et respectées.
- Il y a des membres du personnel enseignant de l'élémentaire qui ne voient pas que la création d'une AFR composée va apporter de changements significatifs au niveau primaire; ils se demandent donc si le regroupement des deux CSF du Sud en vaut la peine.
- Les enseignants du niveau secondaire souhaitent que la création d'une AFR composée facilite le rapprochement, voire même l'intégration, des écoles secondaires à Calgary.
- Les directions d'école voient la création d'une AFR composée comme le meilleur moyen de bâtir un meilleur service d'éducation francophone dans le Sud de l'Alberta pour les générations à venir.
- Tous concordent avec les résultats visés par les deux conseils scolaires par rapport à la construction identitaire des élèves et l'appui au développement de la communauté.

6.14. Personnel des écoles du CSSA

Monsieur Gérard Auger, directeur général du CSSA, a animé des séances de consultation avec le personnel du CSSA.

Pour les enseignants, certains ne voyaient aucun avantage ni de désavantage à l'établissement de l'AFR, donc n'exprimaient pas d'opinion. Pour les autres, 50 % étaient très favorables au projet et 25 % avaient des doutes. Donc ce n'est pas un appui généralisé des enseignants du CSSA.

Les préoccupations suivantes ont été exprimées :

- Aura-t-on un côté, soit catholique ou public, qui aura le plus d'avantages tant au point de vue monétaire qu'au niveau des services ou le partage se fera-t-il équitablement?
- Le côté administratif semble le plus concerné par l'AFR composée et on ne voit pas d'impacts pour l'ensemble. Alors doit-on fusionner?
- Nous, du conseil public, serons-nous mis de côté?
- Y aura-t-il vraiment égalité entre les deux conseils?
- En se regroupant, on utilisera l'argent épargné pour offrir des services en orthopédagogie, en adaptation scolaire et autres. Est-ce de fausses promesses?
- Lors de rencontres entre les deux conseils, dira-t-on la prière? Les personnes se regrouperont-elles selon leur conseil d'appartenance?
- Quand c'est petit, c'est toujours plus simple d'avoir des liens et de rejoindre plus facilement les personnes quand on a besoin de réponses à nos questions.
- Comment peut-on avoir plus de services avec moins de personnel administratif?
- On exprime un grand souhait : avoir plus de services.
- Les nouvelles écoles seront-elles à caractère catholique ou public? Cela sera-t-il déterminé par un vote?
- Les avantages deviendront-ils réalité?